



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION
LANGUEDOC-ROUSSILLON

GROUPEMENT DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE
LANGUEDOC-ROUSSILLON

Montpellier, janvier 2003

PROSPECTIVE DEMOGRAPHIQUE ET ECONOMIQUE EN LANGUEDOC-ROUSSILLON

*Le Préfet
de la région Languedoc-Roussillon
Préfet de l'Hérault*

Montpellier le 1^{er} décembre 2002

L'Etat assume, au service de nos concitoyens et des territoires de la République, aussi bien des missions de sécurité, de contrôle administratif et de légalité que celles qui portent sur la solidarité nationale, la cohésion sociale et territoriale, la veille et l'anticipation.

Anticiper dans une région telle que le Languedoc-Roussillon c'est d'abord faire une approche prospective de sa croissance démographique, en progression moyenne de 1,1 % par an sur la période 1962-1999. Ce rythme qui n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire régional est encore plus soutenu dans l'Hérault et dans l'aire urbaine de Montpellier.

Le document qui suit étudie plusieurs scénarii démographiques qui dépendent largement de l'évolution du solde migratoire de la région, donc de ses facteurs d'attractivité. Le coût du foncier pourrait entraîner, comme c'est déjà le cas en Provence-Alpes-Côte-d'Azur, une moindre progression démographique que durant les décennies précédentes.

La prospective démographique porte aussi sur la structure par âge de la région dont les conséquences seront sensibles aussi bien sur le marché du travail que sur le financement de la prise en charge du vieillissement.

Les chefs des services extérieurs de l'Etat dans la région ont été invités à croiser ces données avec celles dont ils pouvaient disposer dans leurs champs de compétence pour compléter l'approche démographique par un éclairage sur les enjeux thématiques dont le traitement déterminera d'ici à 2015 la physionomie de la région.

Le dynamisme démographique se traduit en besoins collectifs accrus, alors même que la région est la dernière de métropole en produit intérieur brut par habitant, l'une des premières quant au taux de chômage et au revenu minimum d'insertion. Les collectivités locales ont assumé un endettement et une pression fiscale qui limitent leurs marges pour financer les charges et investissements nécessaires.

L'environnement du Languedoc-Roussillon restera un atout déterminant dès lors que l'affectation de ses espaces, la maîtrise de l'urbanisation, l'élimination de ses déchets, la restructuration de son vignoble, seront conduits avec la volonté de préserver le développement durable de la région.

C'est l'ambition de ce document d'être une contribution à l'effort collectif pour mieux anticiper afin de mieux construire l'avenir du Languedoc-Roussillon.

Francis IDRAC

SOMMAIRE

1. LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE SE PROLONGE D'ICI 2015 SELON DES SCENARIOS QUI MODERENT LES MOUVEMENTS ENREGISTRES SUR LES QUARANTE DERNIERES ANNEES	5
1.1. une croissance démographique forte sur les quarante dernières années, pour l'essentiel induite par les migrations	5
1.2. un ralentissement de la croissance démographique depuis 1990	6
1.3. des scénarios d'évolution démographique où le rôle de la composante migratoire, bien qu'atténué, conserve un rôle majeur	6
2. PRINCIPAUX RESULTATS DES SCENARIOS DE PROJECTION DEMOGRAPHIQUE SUR LA PERIODE 2000-2015	9
2.1. résultats départementaux	9
2.2. résultats par types de territoires : urbain, rural et littoral	14
3. DES PROCESSUS DE VIEILLISSEMENT GENERATEURS D'EFFETS MAJEURS	22
3.1. structure par âge de la population régionale	22
3.2. implications des perspectives démographiques sur le marché du travail régional	24
3.3. un fort besoin de financement pour faire face aux handicaps liés à l'âge	25
3.4. de fortes tensions au niveau de l'offre de soins	25
4. DES BESOINS ACCRUS ENTRAINES PAR LA PRESSION DEMOGRAPHIQUE	26
4.1. la consommation d'espace associée à l'évolution démographique	26
4.2. une nécessaire poursuite du développement de l'offre de logement	29
4.3. l'adaptation des infrastructures de transport	31
4.4. des besoins éducatifs toujours supérieurs à la moyenne nationale	32
4.5. des besoins en formation professionnelle pour une population jeune et insuffisamment qualifiée	33
4.6. une exigence renouvelée pour une croissance durable protectrice de la qualité de l'environnement	33
4.7. la restructuration des activités agricoles	34
5. UNE DEMANDE EN SERVICES COLLECTIFS EN CROISSANCE RAPIDE INDUISANT D'IMPORTANTES BESOINS DE FINANCEMENT	37
5.1. une situation financière globalement tendue pour les collectivités locales	37
5.2. des incertitudes importantes sur la capacité des collectivités locales à financer des besoins nouveaux	37
5.3. des marges de manœuvre fiscale réduites sur les principales aires urbaines du Languedoc-Roussillon	38
5.4. des revenus des ménages régionaux largement tributaires et bénéficiaires de la solidarité nationale	39
CONCLUSION	40

La région Languedoc-Roussillon a connu une forte croissance démographique de l'ordre de 1% par an depuis une quarantaine d'années. Le dernier recensement de la population a confirmé cette tendance à la croissance démographique à rythme relativement élevé, même si celle-ci a enregistré une certaine inflexion dans le sens d'un ralentissement.

Un exercice de prospective à horizon 2015 se doit d'étudier les conséquences de l'éventualité d'un maintien de ces évolutions en étant conscient que de fortes croissances démographiques peuvent rencontrer leurs limites. Le cas de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur entre 1990 et 1999 en constitue un exemple éclairant.

La démarche retenue s'appuie ainsi sur plusieurs scénarios et sur les conséquences qu'en perçoivent les administrations de l'Etat dans leurs divers domaines de compétence.

Après une présentation de divers scénarios d'évolution démographique, les analyses qui suivent tentent d'en faire apparaître les implications en termes de :

- vieillissement de la population, phénomène d'ailleurs peu sensible aux hypothèses de migration,
- besoins d'éducation et de formation, qui à l'inverse du vieillissement, sont plus sensibles à l'intensité du mouvement démographique,
- besoins en logements,
- besoins en transports,
- environnement,
- conséquences sur les activités des secteurs ruraux d'activité,
- conséquences de ces évolutions sur les besoins en services publics fournis par l'Etat et les collectivités locales en termes de financement et leur impact sur les conditions d'accueil de nouvelles populations.

1. LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE SE PROLONGE D'ICI 2015 SELON DES SCENARIOS QUI MODERENT LES MOUVEMENTS ENREGISTRES SUR LES QUARANTE DERNIERES ANNEES

1.1. UNE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE FORTE SUR LES QUARANTE DERNIERES ANNEES, POUR L'ESSENTIEL INDUITE PAR LES MIGRATIONS

En mars 1999, le Languedoc-Roussillon comptait 2 296 000 habitants. Ce niveau de population résulte de très fortes croissances depuis 1962.

Sur la période 1962-1999, la croissance démographique se déroule au rythme moyen de 1,1 % par an. Cette évolution positionne le Languedoc-Roussillon, sur l'ensemble des quarante dernières années, au second rang des régions françaises derrière la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et immédiatement devant les régions Corse et Rhône-Alpes. Dans ces régions les rythmes de croissance sur la période 1962-1999 ont atteint respectivement 1,3 %, 1,0 % et 0,9 % l'an en moyenne.

La taille démographique du Languedoc-Roussillon reste cependant modeste par rapport à celle de ses voisines, notamment les régions Rhône Alpes et Provence-Alpes-Côte-d'Azur qui, avec respectivement près de 5 650 000 habitants et 4 510 000 habitants au recensement de 1999 apparaissent aux second et troisième rangs des régions françaises sur le critère du poids démographique.

Dans ce mouvement, l'Hérault occupe une place à part depuis les années 70, devenant puis demeurant la composante principale de la croissance démographique régionale. Sur les quarante dernières années, sa population s'est accrue au rythme moyen de 1,5 % l'an. Sur cette période, un tel rythme hisse la croissance démographique de l'Hérault au 8^{ième} rang des départements français ; immédiatement après celle de 4 départements de la couronne parisienne tels l'Essonne (2,30 %), la Seine-et-Marne (2,19 %), le Val-d'Oise (1,86 %), les Yvelines (1,80 %), puis la Haute-Savoie (1,73 %), le Var (1,72 %) et la Haute-Garonne (1,50 %).

Sur les années 90, ce département est, de surcroît, le plus attractif des départements métropolitains au regard de l'importance du solde migratoire, composante essentielle de sa dynamique démographique.

C'est le bassin d'emploi de Montpellier qui a le plus profité de la dynamique démographique. Sa partie la plus dynamique, à savoir l'aire urbaine de Montpellier a enregistré une croissance de sa population au rythme annuel moyen de 1,88 % entre 1990 et 1999. A l'inverse, des bassins de l'arrière pays tels ceux d'Alès et de Limoux, confrontés à de difficiles crises de reconversion de leurs structures d'activité connaissent un relatif déclin démographique.

Plus généralement, sur les quarante dernières années, la population et surtout l'activité ont eu tendance à se concentrer d'une part en zone littorale et d'autre part au sud-est d'une ligne Sète-Montpellier-Bagnols sur Cèze.

En Languedoc-Roussillon, les migrations constituent le moteur principal de la croissance démographique. Plus de 90 % de la croissance démographique y est imputable aux migrations, plus précisément au solde des arrivées dans la région sur les départs vers d'autres régions. En région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, région aux caractéristiques démographiques proches de celles du Languedoc-Roussillon, la contribution des migrations à la croissance démographique est également élevée mais légèrement moins importante, de l'ordre de 80 %.

Ces flux d'immigration sont composés de personnes de tous âges : des jeunes, des actifs et plus traditionnellement des retraités. Les flux d'émigration sont à l'inverse sensiblement moins diversifiés. Leur composante principale est pour l'essentiel constituée des personnes âgées de moins de 30 ans. En dépit de cette dernière observation, la résultante globale des flux migratoires en entrée et en sortie a cependant tendance à rajeunir la population régionale et à augmenter son niveau général de qualification.

Les migrations proviennent pour plus de 80 % des autres régions de France métropolitaine. Les échanges migratoires s'effectuent très largement avec l'ensemble des régions périphériques auxquelles s'ajoute la région Ile de France, région potentiellement à gros « réservoir de population ». Au total, ce sont les 2/3 des flux d'immigrants intérieurs, qui ont comme origine ces régions et ce, selon un pourcentage d'une remarquable constance depuis plus de 40 ans. En terme d'attractivité nette (corrigée du poids des régions), les régions limitrophes restent en tête pour les actifs mais sont moins

bien situées pour les plus de 60 ans. Symétriquement, ces mêmes régions constituent la destination des 3/4 des émigrants du Languedoc-Roussillon et cela encore de façon extrêmement stable au cours du temps.

Grâce aux apports migratoires, la part de la population de la région dans l'ensemble national s'est élevée, passant de 3,3 % en 1962 à 3,9 % en 1999. A l'aube du troisième millénaire, le Languedoc-Roussillon a finalement retrouvé l'importance démographique qui était la sienne en 1900 en s'enrichissant en moyenne annuelle de près de 20 000 habitants supplémentaires sur la période des 40 dernières années.

Si la région est favorisée par sa démographie, elle présente cependant des déséquilibres locaux de peuplement et d'activité. Ainsi, les flux migratoires accentuent les disparités entre la zone urbaine de Montpellier-Sète, en plein essor, entre une frange littorale relativement active et des espaces d'arrière pays en perte de vitalité.

1.2. UN RALENTISSEMENT DE LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE DEPUIS 1990

Entre 1975 et 1990, la croissance démographique du Languedoc- Roussillon oscillait entre 1,1 et 1,2 % l'an. Depuis 1990, le rythme de croissance marque un ralentissement par rapport aux décennies précédentes. Il reste néanmoins à un niveau très élevé (0,91 % l'an), presque deux fois et demi supérieur à la moyenne nationale.

Dans ce contexte, l'Hérault apparaît comme le seul département où la croissance ne se modère pas alors que le fléchissement est très sensible dans le Gard et l'Aude (des rythmes de croissance démographique réduits de près de moitié sur la période 1990-1999 au regard de ceux de la période 1982-1990). Dans une moindre mesure un mouvement de ralentissement de la croissance démographique est également observé dans les Pyrénées-Orientales sur la même période.

Mis à part le département de l'Hérault et plus précisément la zone couverte par l'aire urbaine de Montpellier, ces phénomènes sont imputables au fléchissement du solde migratoire comme moteur de la croissance démographique. Dans l'Aude, le Gard et les Pyrénées-Orientales, les flux d'immigrants ont tendance à diminuer. A l'inverse et y compris dans l'Hérault, les flux d'émigrants s'inscrivent à la hausse. La Lozère constitue un cas particulier. Faiblement déficitaire jusqu'en 1975, le solde migratoire dans ce département est quasiment à l'équilibre sur la période 1975-1990 pour apparaître légèrement excédentaire sur les années 90. Etant donné la faiblesse numérique des populations sur lesquelles portent ces phénomènes, les oscillations qu'on constate sur l'état de la balance migratoire de la Lozère relèvent plus de l'aléatoire que du systématique.

Les dynamiques démographiques des régions Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte-d'Azur entretiennent, à maints égards, d'étroites similitudes. Entre 1962 et 1975 et surtout entre 1962 et 1968, au moment de l'arrivée des rapatriés d'Algérie, ces régions font preuve de très fortes croissances démographiques. Depuis 1975, elles enregistrent toujours des forts taux de croissance de leur population, mais depuis une vingtaine d'années, malgré le ralentissement ci dessus mentionné, c'est désormais en Languedoc-Roussillon que la croissance démographique est la plus rapide.

En région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, le fléchissement dans la croissance a eu lieu plus tôt et en 2 vagues successives : une première inflexion entre 1982 et 1990 et une seconde, de plus forte ampleur, entre 1990 et 1999. Ce phénomène est très marqué dans le département des Alpes-Maritimes ; il est également sensible dans le Var, le Vaucluse et les Alpes de Haute Provence. Le taux annuel de la croissance démographique imputé au facteur migratoire n'est plus que de 0,4 % sur la dernière décennie en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur contre 0,8 % en Languedoc Roussillon sur la même période.

1.3. DES SCENARIOS D'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE OU LE ROLE DE LA COMPOSANTE MIGRATOIRE, BIEN QU'ATTENUÉ, CONSERVE UN ROLE MAJEUR

En matière de projection démographique et en l'état des savoirs et des techniques, seule la composante naturelle, le solde des naissances et des décès, présente des garanties de « robustesse ». A l'inverse, la connaissance des facteurs de la composante migratoire, le solde des flux inter régionaux d'immigration et d'émigration, celui des échanges de population avec l'étranger, est beaucoup plus limitée. Elle ne permet pas d'explorer le futur autrement qu'au moyen

d'hypothèses très générales, constitutives de scénarios de projection démographique, et qui à ce titre doivent être relativisés.

C'est ainsi que largement fondées sur la reconduction, raisonnablement modulée, des dynamiques démographiques passées, les projections de population ne peuvent être considérées comme des « prévisions démographiques ». Un tel exercice sous-entendrait, condition qui n'est pas réalisée, la capacité d'intégrer sur le long terme des hypothèses qui les conditionnent.

Une projection raisonnée des tendances démographiques doit donc s'appuyer, autant que faire se peut, sur des exemples suffisamment proches dans le temps et dans l'espace pour constituer le modèle d'un scénario à forte probabilité.

En ce sens, l'observation des tendances démographiques passées sur la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur a été jugée suffisamment riche d'enseignements pour inspirer un scénario probable pour le Languedoc-Roussillon sur les 15 prochaines années.

En Languedoc-Roussillon comme en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, les 40 dernières années ont été caractérisées par une vigoureuse croissance démographique. Sur la base des volumes de population de 1962, les données du recensement de 1999 font apparaître des accroissements démographiques qui s'élèvent à respectivement 48 % et 60 %.

L'analyse de ces mouvements amène à se pencher successivement sur les deux composantes de la dynamique démographique : la composante naturelle qui relève du solde des naissances et des décès, la composante migratoire comme résultante des flux d'immigration de population en provenance d'autres espaces et des flux d'émigration hors l'espace régional.

Les composantes naturelles de l'évolution démographique, naissances et décès, sont d'abord fonction du nombre d'habitants en place à un instant donné et présentent une très forte inertie. En région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et surtout en Languedoc-Roussillon, la contribution à la croissance démographique du solde naturel (sous la forme d'un excédent des naissances sur les décès) est très modeste : respectivement 1/3 et 1/10^{ième} des 0,63 % et 0,91 % de la croissance démographique annuelle moyenne de la période 1990-1999. Ainsi leurs éventuelles fluctuations n'exercent qu'un effet de second ordre sur les inflexions relevées au niveau des évolutions de la population globalement considérée.

Ce sont donc les inflexions de la composante migratoire qui déterminent la dynamique démographique. Les données statistiques qui couvrent les différentes périodes intercensitaires qui se sont succédées en constituent une claire illustration : variations intercensitaires de population globale et solde migratoire évoluant en quasi parallélisme.

Jusqu'au début des années 80, la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur a enregistré des accroissements démographiques d'ampleur légèrement supérieure à celle observée en Languedoc-Roussillon. Les Alpes-Maritimes, le Var sont les départements où le dynamisme démographique s'est manifesté avec le plus de vigueur, dépassant souvent les 1,5 % de croissance annuelle de population. Progressivement, la pression démographique a produit un ensemble d'effets de type pression sur le foncier et par voie de conséquences un renchérissement général des conditions d'accès à l'habitat. Renforcé par les effets externes négatifs de l'expansion des zones urbaines, cela a conduit à une dégradation du « rapport qualité-prix » de l'installation dans ces zones et en définitive à une érosion de son attractivité.

Ainsi se sont mis en place sur certaines zones de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur des facteurs dissuasifs pour de larges catégories de population potentiellement candidates à s'y établir. De ce fait, depuis le début des années 80, la croissance démographique ne cesse de ralentir dans cette région : 1,08 % l'an entre 1975 et 1982, 0,89 % entre 1982 et 1990 et 0,63 % entre 1990 et 1999. Dans les Alpes-Maritimes, la croissance s'est réduite des 2/3 sur les années 90 en comparaison des années 80 (0,44 % l'an contre 1,44 %) ; de même dans le Var, les Alpes de Hautes Provence et le Vaucluse, où sans atteindre une aussi forte ampleur, les phénomènes de ralentissement de la croissance démographique sont également significatifs.

En définitive, tout se passe comme si, au delà d'un certain rythme de croissance démographique, se mettaient progressivement en place des mécanismes sinon d'auto régulation, du moins correcteurs, dans le sens d'un retour sur des sentiers de croissance plus traditionnels.

Cette observation a présidé au choix des scénarios retenus pour explorer l'avenir démographique du Languedoc-Roussillon d'ici 2015. Outre le « modèle » que constitue l'histoire démographique récente de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, plusieurs indices viennent à l'appui de ce choix.

D'abord le ralentissement de la croissance démographique dans l'Aude, le Gard et les Pyrénées-Orientales ci dessus rappelé : ces inflexions pourraient constituer (comme en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur sur les années 70 et 80) les prémices d'un processus appelé à s'accroître là où il a été constaté, puis à s'étendre sur des espaces restés à l'écart de ce phénomène de freinage démographique.

Ensuite, et en élément de fond de ce qui précède, les éléments ponctuellement disponibles sur l'envolée des prix du foncier dans les zones de la région où précisément la pression démographique des 30 dernières années a été la plus marquée amènent à s'interroger sur la permanence des facteurs de l'attractivité régionale. Montpellier (comme par ailleurs Aix-Marseille) est ainsi de plus en plus citée comme exemple d'envolée particulièrement significative des prix de l'immobilier. De tels phénomènes conduisent à des localisations de nouvelles populations dans des espaces jusque là réputés à l'abri de ces processus de renchérissement du foncier ; à leur tour ces nouvelles localisations de populations induisent des pressions sur la demande de terrains à construire et de logements. A terme, ces processus convergent vers une diminution de l'attractivité présentée par ces zones avec comme conséquence une détente plus ou moins marquée de leur croissance démographique.

Les scénarios qui suivent pour explorer les 15 prochaines années s'appuient sur l'hypothèse d'apports migratoires apparaissant toujours comme composante principale de la croissance démographique régionale.

Pour deux d'entre eux on retient, en la prolongeant, la décélération de la dynamique des flux migratoires observée sur les années 90. Il est considéré que cette décélération est le début d'un processus appelé à se poursuivre. Cela constitue l'hypothèse la plus probable et reproduit de façon décalée les dynamiques observées en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur depuis le début des années 80.

Cet affaiblissement de la composante migratoire est reconduit avec plus ou moins d'intensité au regard des tendances de la moyenne période 1975-1999. Deux scénarios déclinent cette hypothèse centrale selon l'ampleur de la décélération retenue pour les flux migratoires : tantôt une réduction des propensions à migrer selon les âges diminuée d'un quart (scénario H1), tantôt diminuée de moitié (scénario H2).

En contrepoint à ces scénarios, on fait figurer les résultats d'un scénario H3 qui fige les dynamiques en reconduisant à l'identique les propensions à migrer observée en Languedoc-Roussillon durant les années 90. Sans être totalement irréaliste, un tel scénario est de probabilité moindre que celle accordée aux scénarios précédents fondés sur une poursuite de la modération des flux migratoires dans la dynamique démographique régionale.

Cette gamme de scénarios illustre la commande exprimée par le Préfet de région au « Groupement de la Statistique Publique Languedoc-Roussillon » : une exploration du futur qui balaie de façon réaliste et argumentée le futur démographique de la région. On ajoutera aussi le fait que, face à des phénomènes aussi complexes, les techniques de projection démographique ne peuvent procéder qu'à des explorations schématisées du futur. En ce sens, la difficulté est moins dans le choix de tel ou tel scénario que dans la façon dont ils pourraient se combiner, se relayer sur la période 2000-2015 et ce, selon des séquences qui ne peuvent qu'être différenciées ou décalées selon les divers territoires qui composent la région.

2. PRINCIPAUX RESULTATS DES SCENARIOS DE PROJECTION DEMOGRAPHIQUE SUR LA PERIODE 2000-2015

Une gamme d'hypothèses qui recouvre une croissance démographique régionale comprise entre + 170 000 habitants et + 310 000 habitants entre 2000 et 2015.

Sous les hypothèses de modération des flux migratoires qui précèdent, le surplus de population régionale d'ici 2015 serait compris entre 170 000 (hypothèse H2 de réduction de moitié des propensions à migrer) et 268 000 habitants (hypothèse H1 de réduction limitée à un quart).

En termes annuels, cela équivaut à des accroissements moyens de population respectivement de 11 300 habitants et 17 900 habitants. Au regard des flux d'accroissement démographique relevés entre 1990 et 1999 (20 700 habitants en moyenne annuelle), cela recouvre une décélération du rythme d'augmentation de la population régionale de 0,18 % l'an dans le cas du scénario H1 (+ 0,73 % l'an contre + 0,91 % entre 1990 et 1999) qui prolonge quasiment à l'identique la dynamique de fléchissement observée sur les années 90. Dans le cas du scénario H2 qui amplifie cette dynamique, le ralentissement de la croissance démographique est plus marqué avec une décélération de 0,44 % (+ 0,47 % l'an contre + 0,91 %).

Par construction, le scénario H3 de reconduction des caractéristiques migratoires des années 90 reproduit quasiment à l'identique les évolutions de population déjà constatées sur cette période : + 20 700 habitants en moyenne par an, soit un accroissement démographique au taux annuel moyen de 0,84 % après + 0,91 % entre 1990 et 1999.

Ces résultats sont à considérer globalement et en moyenne sur l'ensemble d'une période dont 2015 constitue le terme. Ils ne se prononcent pas sur la façon, dont, au cours du temps, pourraient se dérouler les enchaînements conduisant à ce bilan global. Tout au plus peut on faire remarquer qu'en matière d'évolutions démographiques, les inerties temporelles sont fortes. Ainsi, il est fort probable que sur les quelques années à venir on assiste encore à des évolutions de population dans le fil de celles observées sur les 10 dernières années, d'un ordre de grandeur compris entre 0,8 % et 1,0 % l'an. Sur ces quelques années, ce serait donc le scénario H3 qui prévaudrait. Ça n'est qu'ensuite que la dégradation de l'attractivité régionale retenue comme hypothèse centrale produirait ses effets en termes de contraction du solde migratoire : d'abord le scénario H1 de réduction modérée (donc avec effets encore limités) du phénomène d'érosion de l'attractivité régionale récemment constaté, puis le scénario H2 avec effets plus sensibles.

résultats pour le Languedoc-Roussillon des différents scénarios d'évolution démographique sur la période 2000-2015

		décélération des dynamiques migratoires		stabilisation des dynamiques migratoires
		scénario H1 réduction du quart des propensions à migrer	scénario H2 réduction de moitié des propensions à migrer	scénario H3 maintien des propensions à migrer
population au 01/01/2015		2 589 500	2 491 300	2 631 000
évolutions 2000-2015	en nombre d'habitants	+ 268 300	+ 170 000	+ 309 800
	en année moyenne	+ 17 890	+ 11 330	+ 20 660
	en rythme annuel moyen (%)	+ 0,73	+ 0,47	+ 0,84

2.1. RESULTATS DEPARTEMENTAUX

Les scénarios de projection de population qui privilégient le fléchissement du facteur migratoire débouchent le plus souvent et par construction sur des évolutions qui prolongent le ralentissement de la croissance démographique observé

sur les années 90 dans plusieurs départements de la région. Ceci est particulièrement net sur les départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales.

Un ensemble de scénarios de projection de population qui dans l'Aude convergent dans le sens d'un freinage de la croissance démographique...

Dans l'Aude, le freinage de la croissance démographique des années 90 se prolongerait sur la période 2000-2015 de façon plus ou moins marquée selon le type de scénario de projection de population retenu. Le scénario H1 (hypothèse de réduction du quart des propensions à migrer) conduirait à seulement un effritement de la croissance démographique de la période 2000-2015 au regard des évolutions constatées sur les années 90.

Le scénario H2 (hypothèse de réduction de moitié des propensions à migrer) aboutirait à des résultats nettement plus contrastés. Dans ce type de projection démographique, les apports migratoires auraient, par hypothèse, de plus en plus de difficultés à compenser les effets d'une structure âgée de population et de ce fait peu propice à son développement par excédent des naissances sur les décès. Sur ce point, rappelons qu'en moyenne sur les années 90, le taux de natalité observé dans ce département s'élevait à 10,3 ‰ contre 12,8 ‰ en moyenne nationale ; à l'inverse, le taux de mortalité départemental dépassait de près de 3 points le taux national (11,9 ‰ contre 9,2 ‰).

Quant au scénario H3 de stabilisation, de reconduction quasiment à l'identique des propensions à migrer observées sur les années 90, il déboucherait sur la période 2000-2015 sur des évolutions de population très proches de celles auxquelles mènerait le scénario H1. Ceci reflète le fait que l'inflexion des flux migratoires qui caractérise le scénario H1 coïncide de très près avec celle qui a affecté l'Aude sur la période 1990-1999.

Dans les Pyrénées-Orientales, probablement une érosion de la croissance démographique dont l'ampleur reste incertaine...

Dans le département des Pyrénées-Orientales, le scénario H1 d'affaiblissement modéré des apports migratoires conduirait à une décélération de la croissance démographique sur la période 2000-2015 pratiquement de même ampleur que celle survenue entre 1990 et 1999 : + 0,66 % l'an après les + 0,86 % l'an de la période 1990-1999 et les + 1,05 % l'an de la période 1982-1990.

Le scénario H2 – plus en retrait sur le soutien à l'évolution démographique exercé par la composante migratoire – déboucherait sur un ralentissement démographique assez marqué : + 0,35 % l'an. Au regard des évolutions relevées au cours des différentes périodes intercensitaires depuis 1962, cette réduction du rythme de croissance de la population de ce département pourrait sembler excessive et de ce fait renforcer la plausibilité du scénario précédent H1.

Le scénario H3 de reconduction des propensions à migrer de la période 1990-1999 (bien que plus favorable) ne suffirait pas à en maintenir le rythme d'évolution démographique. Dans cette hypothèse, on assisterait à une légère érosion du taux d'augmentation de la population du département des Pyrénées-Orientales : + 0,77 % l'an sur la période 2000-2015 contre + 0,86 % sur la période 1990-1999. Comme pour l'Aude, la structure âgée de la population des Pyrénées-Orientales pèse sur ses capacités d'accroissement hors apports migratoires.

Dans le Gard, la période 1990-1999 a déjà intégré les facteurs de ralentissement de la croissance démographique retenus dans les scénarios prospectifs de la période 2000-2015...

Dans le Gard, le freinage de la croissance démographique a été notable sur les années 90. D'un rythme de 1,23 % l'an entre 1982 et 1990, le taux de croissance de la population de ce département s'est contracté de près de moitié entre 1990 et 1999 : 0,70 % l'an. Plus que les facteurs naturels – la résultante des flux de naissances et de décès – c'est la contraction du soutien exercé par les facteurs migratoires qui est à la source de ce ralentissement démographique.

Le sens de cette évolution n'est pas a priori surprenant dans un contexte général de moindre mobilité migratoire au regard des comportements des années 80. Son ampleur apparaît par contre plus singulière ; elle donne à penser qu'on assiste là à un phénomène de cumul d'aléas, tous orientés dans une même direction, celle d'une accentuation du fléchissement du solde migratoire.

Dans ces conditions, les hypothèses H1 et H2 de modération plus ou moins marquée des flux migratoires sur la période 2000-2015 intègrent des phénomènes déjà réalisés sur les années récentes. Au total, à l'instar du scénario H1 (hypothèse de réduction d'un quart des propensions à migrer) cela conduirait à une projection de population qui ne se différencierait qu'à la marge des évolutions relevées en moyenne sur les années 90 : + 0,67 % l'an contre + 0,70 %. On ajoutera que ce scénario H1 de projection démographique « gomme » les aléas négatifs de la période 1990-1999 intervenus sur la composante migratoire à l'inverse du scénario H3 qui lui retiendrait ces derniers pour acquis.

Ainsi, paradoxalement, les résultats du scénario H1 comparés à ceux du scénario H3 feraient même apparaître une certaine forme de reprise de la croissance démographique par rapport aux tendances spontanées : + 0,67 % l'an contre + 0,54 % pour le scénario H3.

La croissance démographique de l'Hérault devrait se maintenir encore quelques années...

Dans le département de l'Hérault, le contexte dans lequel se déroule la croissance démographique constitue l'illustration la plus nette des tensions – principalement au niveau des prix du foncier – qui résulteraient d'évolutions particulièrement rapides. Rappelons qu'entre 1962 et 1999, le taux de croissance démographique n'y a jamais été inférieur à 1,2 % l'an en moyenne (période 1975-1982) et que depuis une vingtaine d'années il oscille autour de 1,4 % l'an. Mentionnons à nouveau la comparaison avec la situation du département des Alpes-Maritimes. Sur longue période, 1962-1999, la population de l'Hérault s'est accrue des 3/4 contre « seulement » des 2/3 dans les Alpes-Maritimes.

Les deux scénarios de projection de population qui mettent en avant la hausse du prix foncier comme facteur de freinage de la croissance démographique quantifient ce risque.

Le scénario H1, hypothèse de réduction modérée d'attractivité, conduirait certes à tempérer la croissance démographique de l'Hérault, + 1,02 % l'an en moyenne d'ici 2015. Il constituerait cependant un rythme soutenu dès lors qu'il se poursuivrait dans la durée. Remarquons qu'il s'agit là d'un rythme d'évolution démographique qui conduirait, cas d'école, à doubler un volume initial de population au terme d'une période de 68 années.

Quelques exemples de l'histoire démographique française du siècle dernier montrent que de telles évolutions ne sont pas totalement à exclure. Ainsi certains départements de la couronne parisienne tels l'Essonne, la Seine et Marne et le Val d'Oise dont les populations ont plus que doublé sur la période 1962-1999 ; ainsi, les Yvelines, la Haute Savoie et le Var dont les populations ont presque doublé sur cette même période.

Le scénario H2 de plus forte réduction de l'attractivité de l'Hérault se caractérise par une rupture démographique beaucoup plus franche : 0,71 % l'an en moyenne sur la période 2000-2015, soit une division de moitié du rythme de longue période (1962-1999). Si ce scénario de projection démographique venait à se réaliser dans un avenir proche, il s'agirait là d'une rupture très importante dans l'histoire démographique de l'Hérault de ces 50 dernières années.

Le plus probable est qu'on assiste à une chronique d'évolutions ponctuées de paliers successifs. Les premières années de la période 2000-2015 s'inscriraient dans le maintien de la dynamique des années 90, séquence illustrée par le scénario H3. Ce ne serait que dans une seconde phase que les facteurs de type renchérissement du foncier produiraient la plénitude de leurs effets en terme de moindre attractivité. Alors on verrait successivement se profiler et se réaliser de façon de plus en plus ostensible les scénarios H1 puis H2 de ralentissement de la croissance démographique.

Encore des interrogations sur le caractère durable de la stabilisation démographique en Lozère...

Pour la Lozère, l'élaboration de scénarios de projection démographique bute sur la difficulté d'interprétation de l'interruption, sur les années 90, du mouvement séculaire de baisse de sa population. S'agit il d'une pause provisoire, d'une stabilisation ou au contraire des prémices à une reprise durable ? Selon la qualité des réponses données à ces interrogations, il en résulte pour le futur des scénarios de projection démographique plus ou moins pertinents.

Les deux scénarios H1 et H2 qui mettent en avant le renchérissement du foncier comme facteur de moindre attractivité ne valent pas en l'espèce. Ils recouvrent plutôt une caractéristique de longue période de la Lozère, à savoir un faible degré d'attractivité qui se traduit (sauf sur les années 90) par un bilan migratoire au mieux équilibré, sinon déficitaire. Faute de soutien migratoire, la persistance d'une structure des âges défavorable conduirait à une reprise du mouvement d'effritement du volume de population (de l'ordre de - 0,20 % l'an) selon un rythme proche de celui observé sur la période 1975-1990.

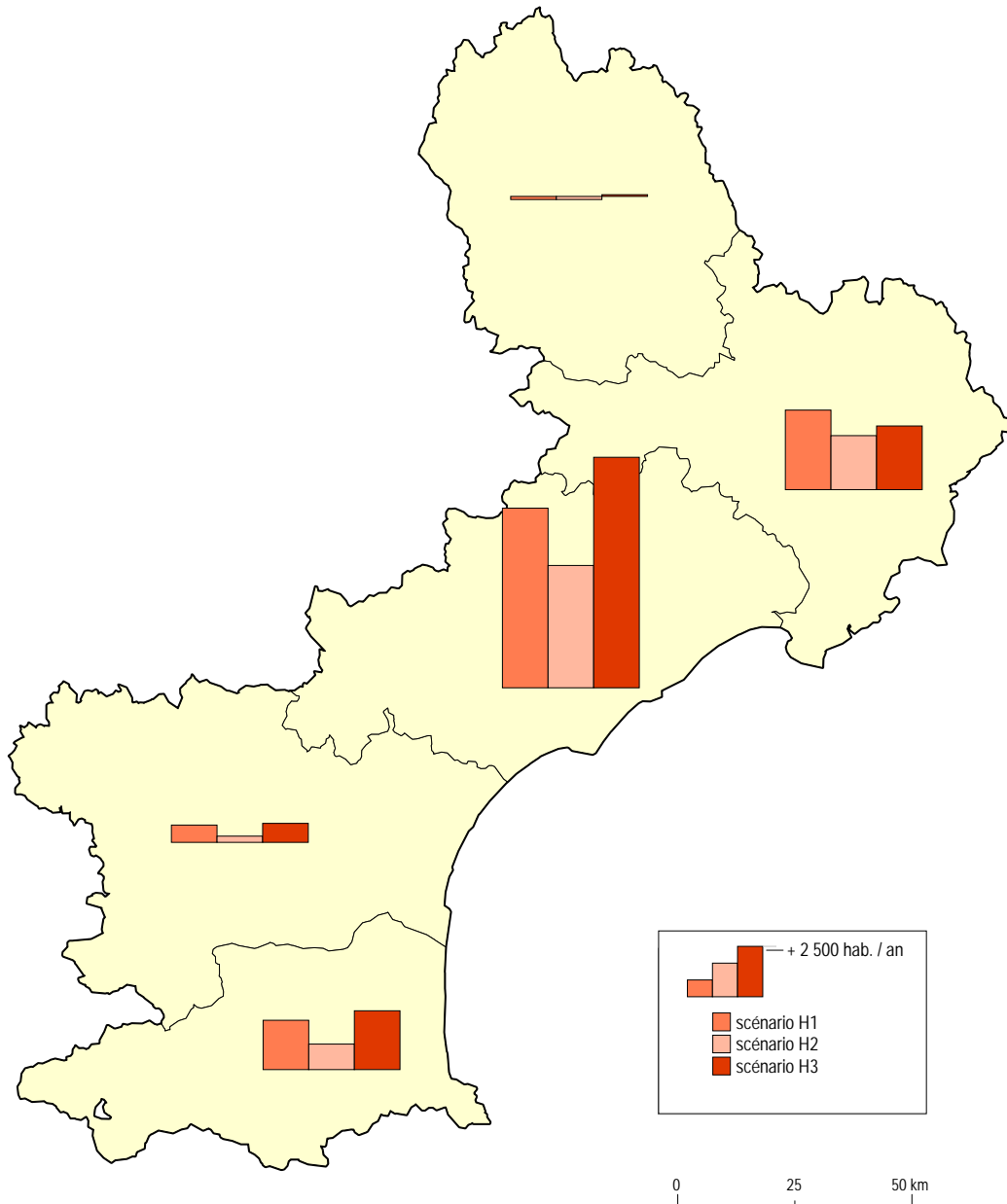
A l'inverse avec le scénario H3, la confirmation du regain d'attractivité enregistré sur la période 1990-1999 apporterait, d'ici 2015, environ 2 000 habitants supplémentaires à la Lozère.

résultats par département de divers scénarios de projection démographique
sur la période 2000-2015

		décélération des dynamiques migratoires		stabilisation des dynamiques migratoires
		scénario H1 réduction du quart des propensions à migrer	scénario H2 réduction de moitié des propensions à migrer	scénario H3 maintien des propensions à migrer
population au 01/01/2015	Aude	326 200	317 000	327 600
	Gard	695 100	674 200	682 000
	Hérault	1 058 400	1 010 600	1 100 000
	Lozère	71 300	70 700	75 500
	Pyrénées-Orientales	438 500	418 800	445 900
évolutions en nombre d'habitants	Aude	+ 14 300	+ 5 000	+ 15 700
	Gard	+ 66 000	+ 45 000	+ 52 800
	Hérault	+ 149 000	+ 101 200	+ 190 600
	Lozère	- 2 200	- 2 700	+ 2 000
	Pyrénées-Orientales	+ 41 200	+ 21 500	+ 48 700
évolutions en année moyenne	Aude	+ 960	+ 330	+ 1 050
	Gard	+ 4 400	+ 3 000	+ 3 520
	Hérault	+ 9 930	+ 6 740	+ 12 710
	Lozère	- 150	- 180	+ 130
	Pyrénées-Orientales	+ 2 750	+ 1 440	+ 3 250
évolution en en rythme annuel moyen (%)	Aude	+ 0,30	+ 0,11	+ 0,33
	Gard	+ 0,67	+ 0,46	+ 0,54
	Hérault	+ 1,02	+ 0,71	+ 1,28
	Lozère	- 0,20	- 0,25	+ 0,18
	Pyrénées-Orientales	+ 0,66	+ 0,35	+ 0,77

SCENARIOS DE PROJECTION DEMOGRAPHIQUE PAR DEPARTEMENT

VARIATIONS ANNUELLES MOYENNES DE POPULATION SUR LA PERIODE 2000-2015
SUR L'ENSEMBLE DES ZONES URBAINES ET RURALES



© IGN 1990 - GSTAT Groupement de la Statistique Publique 2002
Source : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

2.2. RESULTATS PAR TYPES DE TERRITOIRES : URBAIN, RURAL ET LITTORAL

Envisagée sur longue période, la croissance démographique apparaît comme un phénomène qui concerne d'abord les zones sous influence de pôles urbains plus ou moins importants. Entre 1962 et 1999, ces zones (à contours de 1999) enregistrent un accroissement de population de 72 % contre seulement 16 % dans le reste de la région plutôt à dominante rurale.

De 1962 à 1999, le Languedoc-Roussillon a poursuivi un mouvement d'urbanisation qui tend à aligner sa structure d'occupation du sol sur celle des autres régions françaises (hors la région Ile de France). En 1999, les 2/3 de la population du Languedoc-Roussillon (71 % en France hors aire urbaine de Paris) résident dans des zones classées en aires urbaines, c'est à dire soit urbaines au sens courant du terme, soit sous l'influence directe d'un pôle urbain. En 1962 ces mêmes zones accueillait moins de 57 % de la population régionale contre près de 65 % en moyenne nationale (hors aire urbaine de Paris).

L'analyse comparée de la croissance démographique urbaine du Languedoc-Roussillon met en évidence le dynamisme particulièrement marqué dont cette région a fait preuve entre 1962 et 1999. La population des 15 aires urbaines que l'on y dénombre s'est accrue de 72 % contre 38 % pour l'ensemble des aires urbaines françaises (hors celle de Paris). Comme pour illustrer ceci, dans le premier quart des 354 aires urbaines françaises rangées sur le critère de la croissance démographique des 40 dernières années, on rencontre les 3 principales aires urbaines de la région : Montpellier au 8^{ième} rang (+ 162 %), Nîmes et Perpignan respectivement aux 37^{ième} et 39^{ième} rangs (+ 74 %). Dans une autre catégorie selon la taille de population, Lunel et Agde figurent respectivement aux 6^{ième} et 13^{ième} rangs (+ 164 % et + 128 %).

Cette progression démographique a cependant été inégalement partagée. Les zones dont le potentiel productif a été durablement affecté par les crises de reconversion de ces dernières décennies en ont subi le contrecoup démographique. Les aires urbaines d'Alès, de Béziers et surtout de Limoux – bien que connaissant des augmentations de population – sont quelque peu restées en marge de cette dynamique urbaine régionale. Dans ces zones, entre 1962 et 1999, les accroissements démographiques, bien que réels, y ont été limités au regard des évolutions rencontrées ailleurs dans la région : de l'ordre de 20 % pour les aires urbaines d'Alès et de Béziers, de 8 % pour celle de Limoux.

En complément des aires urbaines, les espaces littoraux constituent également des espaces de très rapide croissance démographique même si, phénomène général, là encore on note une tendance au ralentissement sur les années 90. Sur longue période (1962-1999) et hors les communes de Narbonne et de Sète, le taux d'accroissement démographique de la zone littorale a pratiquement été du double de celui, déjà rapide, enregistré sur les aires urbaines : + 131 % contre + 72 %. Ce phénomène est particulièrement avéré depuis 1975 : + 80 % contre + 33 %.

Dans l'hypothèse d'un fléchissement de l'attractivité régionale, c'est donc l'ensemble des territoires de la région qui seraient affectés, ceux à dominante urbaine comme ceux à dominante rurale. De plus, pour les seconds, la structure plutôt âgée de leur population renforcerait ses effets en termes de croissance démographique lente faute d'un relais suffisamment puissant du côté des surplus migratoires.

Seul le maintien d'importants soldes migratoires positifs pourrait garantir la poursuite d'un rythme soutenu de croissance démographique dans les zones urbaines du Languedoc-Roussillon...

Le scénario H3 de projection démographique qui, sur les zones urbaines, retient sur la période 2000-2015 les propensions à migrer des années 90 en reconduirait presque à l'identique les évolutions de population qui y furent observées : + 0,95 % l'an en moyenne contre + 1,04 %. Cela quasiment par construction du fait du rôle essentiel qui est celui de la composante migratoire dans la croissance démographique du Languedoc-Roussillon.

Dans ce résultat, concentrant près de 60 % des populations résidentes en milieu urbain, les aires urbaines de Montpellier, Nîmes et Perpignan pèsent de tout leur poids. Leurs populations s'y accroîtraient aux rythmes annuels moyens respectifs de + 1,73 %, + 0,78 % et + 0,77 % sur la période 2000-2015 (respectivement + 1,88 %, + 0,91 % et + 0,85 % entre 1990 et 1999).

De ce fait, l'ensemble des territoires à dominante urbaine de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales enregistreraient des croissances démographiques dans le fil de celles observés entre 1990 et 1999, respectivement autour de + 1,4 % et de

0,8 % l'an. Dans le Gard, la structure âgée de la population de l'aire urbaine d'Alès contraste avec celle de l'aire urbaine de Nîmes et ceci ralentirait l'expansion démographique de l'ensemble des zones urbaines de ce département : + 0,57 % l'an entre 2000 et 2015 contre + 0,75 % entre 1990 et 1999.

Les espaces urbains de l'Aude constitueraient un cas de figure proche de celui qui précède, cependant un peu moins typé. Bien que positif, le solde des échanges migratoires n'est pas suffisant pour parvenir à rajeunir la population des aires urbaines de Carcassonne et de Narbonne. Il en résulterait un effritement de la croissance de la population des zones urbaines de ce département entre 2000 et 2015 : + 0,31 % l'an contre + 0,45 % l'an entre 1990 et 1999.

En Lozère, département à dominante largement rurale et longtemps en voie de dépopulation, l'aire urbaine de Mende présente le double avantage d'un solde de ses échanges migratoires positif et d'un solde naturel qui l'est aussi. Cette dernière caractéristique est le reflet d'un taux de mortalité des plus faibles parmi les aires urbaines du Languedoc-Roussillon ; ceci confère à cette zone un avantage certain compte tenu de l'inertie des facteurs naturels dans la croissance démographique. Couplé avec l'hypothèse de maintien de la dynamique migratoire du scénario de projection H3, il en résulterait entre 2000 et 2015 une poursuite de la tendance à l'accroissement de la population constatée sur cette aire urbaine entre 1990 et 1999 : + 0,82 % l'an en moyenne après + 0,59 %.

Un risque de diminution de l'attractivité des zones urbaines avec comme conséquence un nouveau ralentissement de leur croissance démographique...

Les hypothèses H1 et H2 de fléchissement du soutien migratoire prolongent sur 2000-2015 la décélération de croissance démographique déjà à l'œuvre entre 1990 et 1999 sur 80 % des aires urbaines de la région.

Le scénario de projection H1 qui réduit les propensions à migrer en Languedoc-Roussillon du quart de leurs valeurs moyennes de la période 1975-1999 reconduit sur la période 2000-2015 le ralentissement de la croissance démographique en milieu urbain amorcé sur les années 90 : + 0,88 % l'an en moyenne entre 2000 et 2015 contre + 1,04 % entre 1990 et 1999 après + 1,38 % entre 1982 et 1990. Ce ralentissement reste cependant limité, en deçà du freinage constaté entre 1990 et 1999.

C'est le scénario H2 de projection démographique qui – sous l'hypothèse de réduction de moitié des propensions à migrer de la période 1975-1999 – s'inscrit le mieux dans la tendance des années 90 à 99 en milieu urbain. Sous cette hypothèse, le ralentissement du rythme de la croissance démographique se poursuivrait avec une décélération voisine de celle qui s'est produite entre 1990 et 1999 au regard des tendances antérieures. Entre 2000 et 2015, sous les hypothèses de ce scénario, le rythme de la croissance démographique des zones urbaines du Languedoc-Roussillon serait de 0,63 % l'an (+ 1,04 % entre 1990 et 1999 et + 1,38 % entre 1982 et 1990).

Sous les deux derniers scénarios H1 et H2, les zones urbaines où se sont exercées par le passé les plus fortes pressions démographiques seraient les plus sensibles aux hypothèses de réduction du soutien migratoire. Ceci illustrerait les risques, en terme de perte d'attractivité, attachés au renchérissement du foncier en conséquence de ces pressions passées.

Bien que sensiblement ralentie, la croissance urbaine resterait néanmoins soutenue dans l'Hérault...

Dans l'Hérault, l'aire urbaine de Montpellier imprime fortement sa marque en accueillant les deux tiers de la population résidente en zones urbaine où sous influence directe de pôles urbains. Le rythme annuel moyen de progression de la population de cette aire urbaine qui s'élevait à + 1,88 % l'an sur la période 1990-1999 (après + 2,14 % entre 1982 et 1990), fléchirait sous les scénarios H1 et H2 à respectivement + 1,43 % et + 1,08 % l'an entre 2000 et 2015. Le reste des zones urbaines de l'Hérault, principalement Béziers et Sète, ne prendrait pas de façon significative la relève de ce fléchissement. Au total la croissance démographique de la partie urbaine du département de l'Hérault enregistrerait alors un ralentissement d'un ordre de grandeur proche de celui constaté sur l'aire urbaine de Montpellier : + 1,14 % l'an avec le scénario H1 et + 0,83 % l'an avec le scénario H2 entre 2000 et 2015 après + 1,48 % l'an sur la période 1990-1999.

Les zones urbaines des autres départements enregistreraient également un ralentissement de leur croissance démographique en conséquence du fléchissement du facteur migratoire. Ces inflexions seraient de plus ou moins d'effet selon qu'elles seraient plus ou moins atténuées par le mouvement propre de la composante démographique naturelle. Là où la structure par âge de la population conduit à une résultante favorable des taux de natalité et des taux de

mortalité, le mouvement d'accroissement naturel de la population pallierait une partie des effets du moindre soutien du facteur migratoire.

Ce serait la situation rencontrée sur l'aire urbaine de Nîmes où les scénarios H1 et H2 ne produiraient que des effets limités sur la croissance démographique. Soit quasiment pas d'effet avec le scénario H1 : + 0,85 % l'an entre 2000 et 2015 après + 0,91 % sur la période 1990-1999 soit des effets très limités avec le scénario H2 : + 0,66 % l'an entre 2000 et 2015. A l'inverse, là où le mouvement d'accroissement naturel de la population fait défaut, ce serait la stagnation du volume de la population qui l'emporterait, cas de la zone urbaine d'Alès.

Au total, les hypothèses de fléchissement de l'attractivité conduiraient soit à un maintien de la croissance démographique des zones urbaines du Gard (+ 0,72 % l'an entre 2000 et 2015 dans l'hypothèse H1 après + 0,75 % l'an sur la période 1990-2000 et 1,69 % l'an entre 1982 et 1990), soit à un ralentissement relativement modéré : + 0,53 % l'an avec le scénario H2.

Dans l'Aude, le ralentissement de la croissance démographique sur les aires urbaines de Carcassonne et de Narbonne est déjà intégré par les évolutions de la période 1990-1999, anticipant ainsi l'hypothèse H1 de réduction d'un quart des propensions à migrer retenue. Ça n'est donc que sous une hypothèse de fléchissement beaucoup plus net, telle celle du scénario H2 (réduction de moitié des propensions à migrer) qu'on assisterait à une nouvelle rupture. Sous cette dernière hypothèse, le rythme d'augmentation démographique des zones urbaines de l'Aude serait à nouveau réduit de moitié entre 2000 et 2015 : + 0,26 % l'an après + 0,45 % entre 1990 et 1999 et + 1,09 % entre 1982 et 1990.

Dans les Pyrénées-Orientales, la croissance démographique de l'aire urbaine de Perpignan ralentirait en proportion du fléchissement des flux migratoires contenus dans les hypothèses H1 et H2.

Sous l'hypothèse d'un fléchissement limité (hypothèse H1), la croissance démographique de cette aire urbaine décelerai entre 2000 et 2015 d'un ordre de grandeur proche de ce qui avait été constaté sur les années 90 : + 0,76 % l'an après + 0,85 % entre 1990 et 1999 et + 1,00 % entre 1982 et 1990.

Avec l'hypothèse H2, ces enchaînements sont plus typés : + 0,49 % sur la période 2000-2015, faute de facteurs naturels susceptibles de prendre le relais de facteurs migratoires dans le soutien à la croissance de la population.

Sur l'aire urbaine de Mende, dans l'ordre des facteurs de la croissance démographique, la composante naturelle (le solde des naissances et des décès) devance celle des flux migratoires ; ce à l'inverse de ce qui est observé dans de nombreux autres espaces urbains du Languedoc-Roussillon. Ainsi, des scénarios de projection démographique fondés sur une flexion de la composante migratoire présentent, de ce seul fait, des effets limités.

Appliqués à l'aire urbaine de Mende, les scénarios de projection H1 et H2 conduisent à des évolutions démographiques proches sur la période 2000-2015 : des rythmes annuels moyens respectifs de 0,45 % et de 0,38 % après + 0,59 % entre 1990 et 1999 et + 0,72 % entre 1982 et 1990.

Dans tous les scénarios, les zones littorales devraient rester en tête de la croissance démographique, même si ces zones sont également concernées par son ralentissement...

Proches des aires urbaines, sinon en faisant partie intégrante, les espaces littoraux enregistreraient des inflexions démographiques proches.

Quels que soient les scénarios envisagés, la croissance démographique des espaces littoraux ralentirait d'ici 2015. Dans le scénario le plus favorable, H3 de reconduction des comportements migratoires des années 90, le fléchissement de la croissance démographique serait limité : + 1,28 % l'an entre 2000 et 2015 après + 1,49 % entre 1990 et 1999.

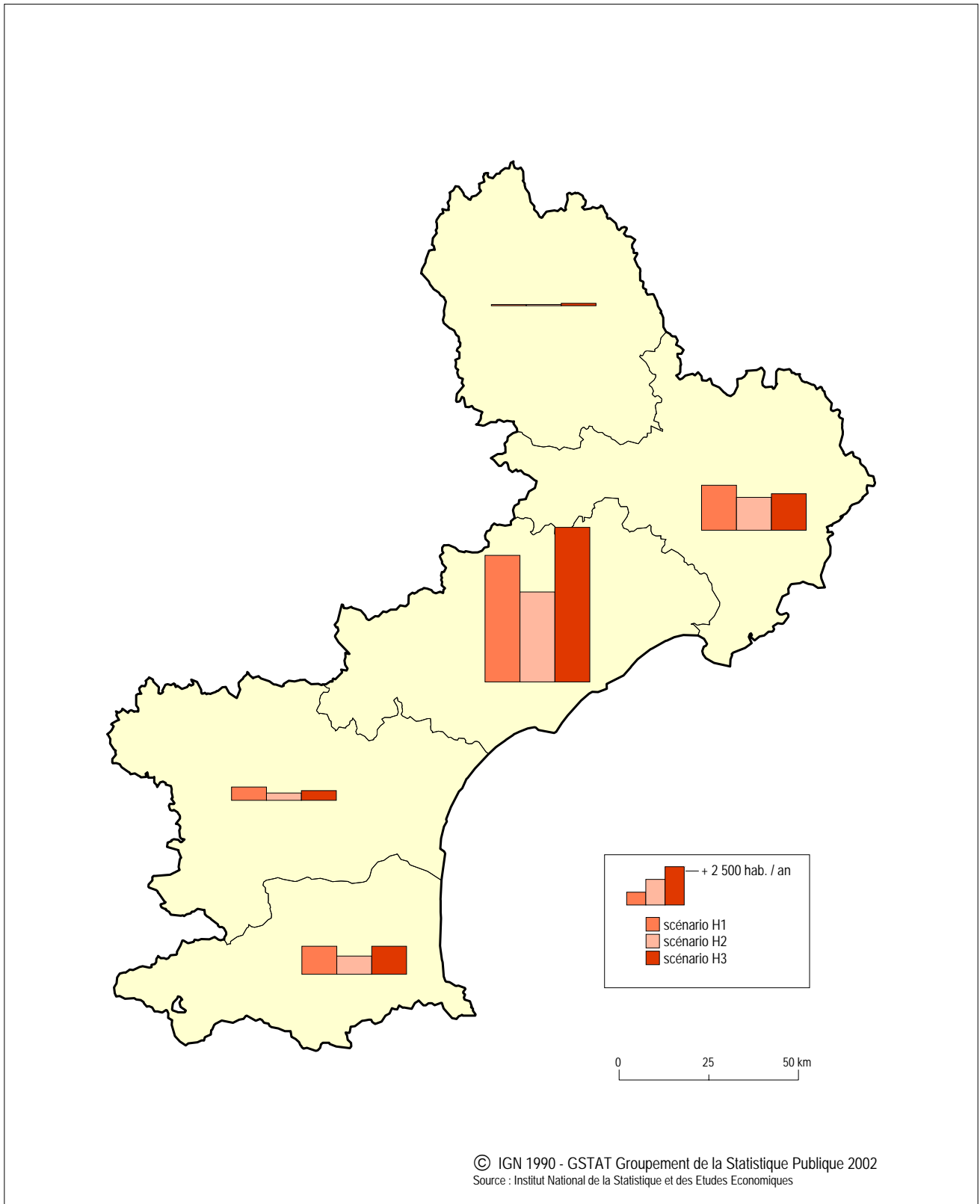
Le scénario H1 de réduction modérée du soutien migratoire ne produirait également que des effets limités sur la croissance démographique (+ 1,17 % l'an). Par contre, la réduction de moitié des propensions à migrer du scénario H2 dans les zones littorales conduirait à un nouveau ralentissement significatif de leur croissance démographique, de même ampleur qu'entre 1990 et 1999 : + 0,72 % l'an en moyenne entre 2000 et 2015 après + 1,49 % sur la période 1990-1999 et + 2,17 % entre 1982 et 1990.

résultats par département de divers scénarios de projection démographique
sur les zones urbaines (aires urbaines et autres communes urbaines) et la zone littorale
sur la période 2000-2015

		décélération des dynamiques migratoires		stabilisation des dynamiques migratoires
		scénario H1 réduction du quart des propensions à migrer	scénario H2 réduction de moitié des propensions à migrer	scénario H3 maintien des propensions à migrer
population au 01/01/2015	Aude	225 800	219 500	221 200
	Gard	482 100	468 600	471 700
	Hérault	869 000	829 400	900 100
	Lozère	17 600	17 400	18 600
	Pyrénées-Orientales	282 300	271 200	282 500
	Languedoc-Roussillon	1 876 800	1 806 100	1 894 100
	zone littorale	423 300	396 000	430 300
évolutions en nombre d'habitants	Aude	+ 14 800	+ 8 400	+ 10 200
	Gard	+ 49 200	+ 35 700	+ 38 800
	Hérault	+ 136 400	+ 96 800	+ 167 500
	Lozère	+ 1 100	+ 1 000	+ 2 100
	Pyrénées-Orientales	+ 30 400	+ 19 300	+ 30 700
	Languedoc-Roussillon	+ 231 900	+ 161 200	+ 249 300
	zone littorale	+ 67 700	+ 40 400	+ 74 700
évolutions en année moyenne	Aude	+ 990	+ 560	+ 680
	Gard	+ 3 280	+ 2 380	+ 2 590
	Hérault	+ 9 090	+ 6 450	+ 11 170
	Lozère	+ 70	+ 70	+ 140
	Pyrénées-Orientales	+ 2 030	+ 1 290	+ 2 050
	Languedoc-Roussillon	+ 15 460	+ 10 750	+ 16 630
	zone littorale	+ 4 500	+ 2 700	+ 5 000
évolution en en rythme annuel moyen (%)	Aude	+ 0,45	+ 0,26	+ 0,31
	Gard	+ 0,72	+ 0,53	+ 0,57
	Hérault	+ 1,14	+ 0,83	+ 1,38
	Lozère	+ 0,45	+ 0,38	+ 0,82
	Pyrénées-Orientales	+ 0,76	+ 0,49	+ 0,77
	Languedoc-Roussillon	+ 0,88	+ 0,63	+ 0,95
	zone littorale	+ 1,17	+ 0,72	+ 1,28

SCENARIOS DE PROJECTION DEMOGRAPHIQUE PAR DEPARTEMENT

VARIATIONS ANNUELLES MOYENNES DE POPULATION SUR LA PERIODE 2000-2015 SUR LES ZONES URBAINES



Le renouveau démographique des zones rurales est récent et n'est pas à l'abri d'un tassement...

Au regard de la croissance démographique des espaces urbains ou directement sous influence urbaine, celle enregistrée dans les espaces à dominante rurale du Languedoc-Roussillon, + 16 % entre 1962 et 1999, pourrait a priori paraître modeste. La comparaison avec les tendances observées dans le reste de la France sur des espaces de même type infirme cette impression. En effet, hors la région Languedoc-Roussillon, la croissance démographique entre 1962 et 1999 a été quasiment nulle sur ce type d'espace : moins de 1 %.

Depuis plus ou moins longtemps, en Languedoc-Roussillon ces espaces ont inversé la tendance séculaire de dépeuplement qui les caractérisait : depuis 1982 dans l'Aude, depuis 1975 dans le Gard et l'Hérault, plus récemment (1990) en Lozère ; sur ces 40 dernières années, le département des Pyrénées-Orientales a quant à lui enregistré une croissance continue de sa population résidente en milieu rural.

La tendance générale au freinage de la croissance démographique qui est apparue depuis 1990 a le plus souvent épargné les espaces à dominante rurale du Languedoc-Roussillon. Au regard des tendances des années 80, la croissance démographique s'y est souvent accélérée sur les années 90. Ainsi dans l'Aude (+ 0,41 % l'an entre 1990 et 1999 contre + 0,19 % entre 1982 et 1990), dans l'Hérault (+ 0,93 % l'an contre + 0,84 %), en Lozère où la tendance séculaire au recul démographique s'interrompt (- 0,03 % contre - 0,50 %). Dans les Pyrénées-Orientales, malgré un léger tassement, la croissance démographique en milieu rural reste une des plus rapide : + 0,87 % l'an après + 1,14 %. Seuls les espaces ruraux du Gard font exception à ces regains de dynamisme : + 0,77 % l'an entre 1990 et 1999 après + 1,44 % entre 1982 et 1990.

Ces enchaînements comparés à ceux constatés durant les mêmes périodes sur les aires urbaines – où dans tous les départements on a constaté un freinage de la croissance démographique – illustrent à leur façon les déplacements spatiaux progressifs de la dynamique démographique comme effets des tensions que celle-ci exerce sur le foncier. Des espaces auparavant au second plan de la croissance démographique régionale retrouvent puis renforcent leur attractivité par le simple fait que sur les espaces concurrents (souvent ceux des aires urbaines), le renchérissement du foncier exclut du marché des fractions notables de la population. Ce phénomène est par ailleurs accentué par un renforcement significatif de la qualité des infrastructures routières (parfois autoroutières) qui relie entre eux ces différents espaces.

Dans la plupart des zones rurales, le scénario H3 (hypothèse d'un maintien des facteurs migratoires) de projection démographique reproduirait les évolutions observées sur les années 90 : + 0,57 % sur l'ensemble des zones rurales de la région entre 2000 et 2015 après + 0,62 % entre 1990 et 1999.

Les scénarios de projection H1 et H2 qui modèrent le soutien apporté par les flux migratoires conduiraient par nature à des renversements de tendance là où le renouveau démographique est récent, essentiellement dans les zones rurales de l'Aude et de la Lozère.

Dans l'Aude, la baisse d'un quart des propensions à migrer (scénario H1) se traduirait par une stagnation du volume de la population entre 2000 et 2015 dans ses zones rurales. Le scénario H2, plus volontariste dans le recul du soutien migratoire (fléchissement de moitié) aboutirait à une baisse de la population des zones rurales de ce département au rythme de - 0,23 % l'an sur la période 2000-2015 après un accroissement de + 0,32 % l'an entre 1990 et 1999.

En Lozère, les résultats de ces deux scénarios (respectivement - 0,40 % et - 0,44 % l'an) renoueraient avec le rythme du recul démographique qui prévalait dans ce département sur la période 1975-1990 (- 0,43 %), antérieurement au renversement de tendance des années 90.

Dans l'Hérault et les Pyrénées-Orientales, malgré ces hypothèses de fléchissement de la composante migratoire, la population continuerait à progresser. Les évolutions auxquelles on assisterait seraient cependant en net ralentissement en comparaison des tendances de la période 1975-1999. Avec le scénario H1, le rythme de la croissance démographique de la période 2000-2015 serait diminué pratiquement de moitié dans les zones rurales de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales : respectivement + 0,46 % et + 0,48 % après + 0,83 % et + 0,87 % sur la période 1990-1999.

Avec le scénario H2, ces inflexions seraient encore plus prononcées. Dans les zones rurales des Pyrénées-Orientales, la population ne progresserait pratiquement plus : seulement + 0,10 % l'an. Dans l'Hérault, le mouvement démographique en zones rurales serait à peine plus rapide : + 0,16 %.

Dès lors que cesserait le stimulant à la croissance démographique que constituent les flux migratoires, la structure plutôt âgée des zones rurales de ces départements pèserait donc à nouveau de tout son poids.

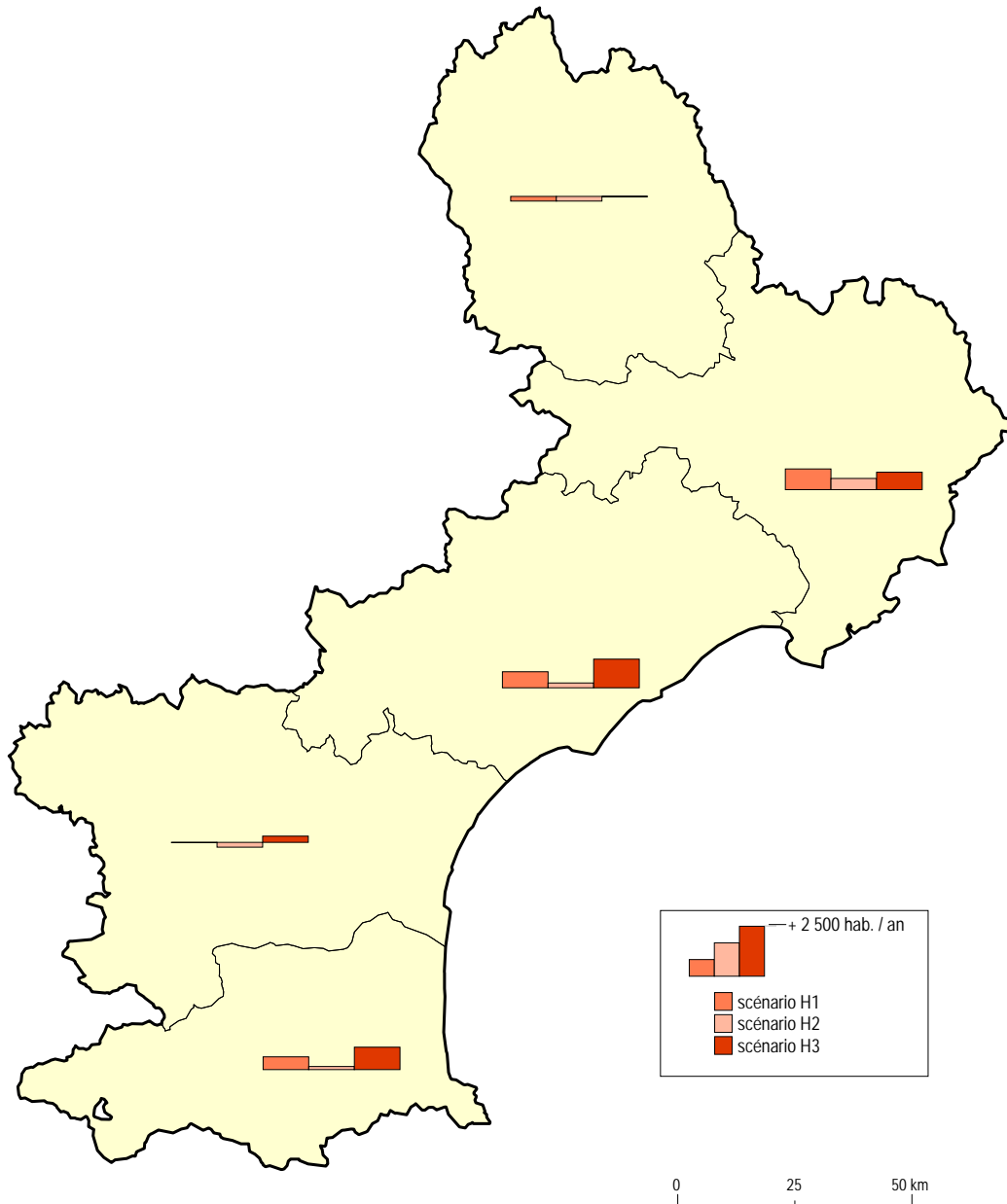
Dans le Gard, le rythme de progression de la population en zones rurales sur la période 1990-1999 s'était très sensiblement infléchi : + 0,60 % l'an après + 1,10 % l'an entre 1982 et 1990. Le fléchissement du soutien à la croissance démographique observé au plan de la composante migratoire en est largement à l'origine. En ce sens, les hypothèses H1 et H2 s'inscrivent dans cette tendance et au final prolongent, de façon moins accusée, la décélération démographique amorcée durant les années 90. Sous ces hypothèses, entre 2000 et 2015, la population de ces zones progresserait en moyenne annuelle aux rythmes respectifs de 0,55 % et 0,31 %.

**résultats par département de divers scénarios de projection démographique
sur les zones rurales sur la période 2000-2015**

		décélération des dynamiques migratoires		stabilisation des dynamiques migratoires
		scénario H1 réduction du quart des propensions à migrer	scénario H2 réduction de moitié des propensions à migrer	scénario H3 maintien des propensions à migrer
population au 01/01/2015	Aude	100 400	97 500	106 400
	Gard	213 000	205 600	210 300
	Hérault	189 400	181 200	199 900
	Lozère	53 700	53 300	56 900
	Pyrénées-Orientales	156 200	147 600	163 400
	Languedoc-Roussillon	712 700	685 200	736 900
évolutions en nombre d'habitants	Aude	- 500	- 3 400	+ 5 500
	Gard	+ 16 800	+ 9 300	+ 14 000
	Hérault	+ 12 600	+ 4 400	+ 23 100
	Lozère	- 3 300	- 3 700	- 100
	Pyrénées-Orientales	+ 10 800	+ 2 200	+ 18 000
	Languedoc-Roussillon	+ 36 400	+ 8 800	+ 60 500
évolutions en année moyenne	Aude	- 30	- 230	+ 370
	Gard	+ 1 120	+ 620	+ 930
	Hérault	+ 840	+ 290	+ 1540
	Lozère	- 220	- 250	- 10
	Pyrénées-Orientales	+ 720	+ 150	+ 1 200
	Languedoc-Roussillon	+ 2 430	+ 580	+ 4 030
évolution en rythme annuel moyen (%)	Aude	- 0,03	- 0,23	+ 0,35
	Gard	+ 0,55	+ 0,31	+ 0,46
	Hérault	+ 0,46	+ 0,16	+ 0,82
	Lozère	- 0,40	- 0,44	- 0,02
	Pyrénées-Orientales	+ 0,48	+ 0,10	+ 0,78
	Languedoc-Roussillon	+ 0,35	+ 0,09	+ 0,57

SCENARIOS DE PROJECTION DEMOGRAPHIQUE PAR DEPARTEMENT

VARIATIONS ANNUELLES MOYENNES DE POPULATION SUR LA PERIODE 2000-2015 SUR LES ZONES RURALES



© IGN 1990 - GSTAT Groupement de la Statistique Publique 2002
Source : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

3. DES PROCESSUS DE VIEILLISSEMENT GENERATEURS D'EFFETS MAJEURS

3.1. STRUCTURE PAR AGE DE LA POPULATION REGIONALE

L'augmentation continue de l'espérance de vie génère d'ici 2015 des processus de vieillissement et ce, indépendamment des inflexions plus ou moins attendues de la croissance démographique. En effet, il s'agit là de phénomènes qui doivent plus au nombre d'habitants déjà installés en Languedoc-Roussillon qu'à une augmentation plus ou moins rapide de population selon les scénarios de projection démographique envisagés.

Outre la tendance à l'allongement des durées de vie (rappelons que les gains d'espérance de vie sont actuellement de l'ordre d'un trimestre par an), ces processus de vieillissement sont amplifiés par le renouvellement relativement lent des générations.

Depuis 1962, le taux de natalité régional ne cesse de se dégrader : de 15,4 ‰ en moyenne sur la période 1962-1968, il a régressé à 11,4 ‰ sur la période 1990-1999. Il s'agit là d'un phénomène qui n'est pas spécifique au Languedoc-Roussillon. Sur les mêmes périodes et pour la France entière, ces taux s'établissaient respectivement à 17,9 ‰ et 12,8 ‰. Ces évolutions de comportement produisent des effets décalés dans le temps. C'est ainsi que depuis 1990, en conséquence de la chute de la natalité enregistrée depuis les années 60, la classe de population des 20-59 ans connaît des évolutions en sensible ralentissement au regard des tendances antérieures : + 1,01 % l'an entre 1990 et 1999 contre + 1,37 % entre 1982 et 1990 et + 1,73 % entre 1975 et 1982.

Au total, et pour les raisons ci-dessus avancées, quels que soient les scénarios de projection démographique envisagés, on assiste à un écart important entre d'une part les perspectives de croissance – lentes – des populations de moins de 60 ans et d'autre part celles – rapides – des populations âgées de 60 ans et plus.

Pour les trois scénarios de projection démographique explorés, la croissance des catégories de population âgées de moins de 60 ans présente une importante rupture par rapport à ses tendances antérieures : au mieux (scénario H3) + 0,31 % l'an entre 2000 et 2015 (après + 0,98 % l'an en moyenne entre 1975 et 1999), au pire (scénario H2) une stagnation. Ces tendances ne sont pas spécifiques au Languedoc-Roussillon. En moyenne nationale, d'ici 2015 le nombre de jeunes serait appelé à diminuer sous l'hypothèse d'un scénario tendanciel alors qu'en Languedoc-Roussillon, le même type de scénario conduirait encore à une progression des populations âgées de moins de 20 ans au rythme annuel moyen de 0,20 % l'an.

A l'inverse, pour les populations âgées de 60 ans et plus, et là encore quels que soient les scénarios envisagés, on devrait assister à des évolutions inéluctables de type vieillissement dont la vitesse irait au delà de ce qui était enregistré sur moyenne ou longue période du passé. C'est la conséquence décalée de l'arrivée à des âges avancés des générations nombreuses de la période 1945-1960. Cet effet sera particulièrement marqué à compter de 2007, date à partir de laquelle le « baby boom » de l'immédiat après-guerre produira tous ses effets.

Le scénario H3, qui cumule les effets de flux migratoires qui resteraient importants et ceux des processus de vieillissement, conduirait à une croissance des populations âgées de 60 ans et plus de l'ordre de 2,28 % l'an sur la période 2000-2015. Rappelons qu'un tel taux était celui auquel on avait assisté sur la période 1962-1968, et était entièrement redevable au retour des rapatriés d'Afrique du Nord. Les scénarios H1 et H2, moins volontaristes au plan des flux migratoires conduiraient également à une croissance soutenue du nombre de personnes âgées de 60 ans et plus : respectivement + 2,02 % l'an et + 1,70 %. Là encore, ces évolutions se situeraient au delà de celles mesurées sur moyenne ou longue période du passé : + 1,25 % l'an entre 1975 et 1999 et + 1,47 % entre 1962 et 1999.

Ces phénomènes affecteraient principalement l'Aude et les Pyrénées-Orientales (surtout le Haut-Vallespir, le Conflent et la zone qui jouxte les Corbières), la Lozère et la partie cévenole du Gard. De même, dans des zones telles le littoral où les migrations de retraite sont importantes, la tendance au vieillissement des populations serait également rapide.

Les zones se situant autour des grandes villes et notamment sur un large périmètre autour de Montpellier, à l'est et au sud du département du Gard seraient atteintes à un moindre degré par ces processus de vieillissement étant donné d'une part leur structure plus jeune de population, donc plus favorable à la natalité et d'autre part leur faculté d'attirer les fractions également les plus jeunes des flux d'immigration.

Ces évolutions différenciées ont pour effet une modification de structure au profit des tranches âgées de population. Cela se traduit par une hausse de la moyenne d'âge des habitants du Languedoc-Roussillon. Dans le cas du scénario H3 de prolongation des tendances migratoires des années 90, elle serait de 4,8 années d'ici 2015. Cela porterait l'âge

moyen des habitants du Languedoc-Roussillon à 45 ans, soit légèrement au dessus de celui de l'ensemble des Français : 43,8 ans.

résultats par âge de divers scénarios de projection démographique sur la période 2000-2015

		décélération des dynamiques migratoires		stabilisation des dynamiques migratoires
		scénario H1 réduction du quart des propensions à migrer	scénario H2 réduction de moitié des propensions à migrer	scénario H3 maintien des propensions à migrer
population au 01/01/2015	0 - 59 ans	1 828 000	1 764 500	1 840 000
	dont 0 - 19 ans	567 900	547 600	570 900
	20 - 59 ans	1 260 100	1 216 900	1 269 100
	60 ans et plus	761 500	726 800	791 000
	dont 60- 74ans	455 800	432 600	475 300
	75 ans et plus	305 700	294 200	315 700
	ensemble	2 589 500	2 491 300	2 631 000
évolutions en nombre d'habitants	0 - 59 ans	+ 71 200	+ 7 500	+ 83 100
	dont 0 - 19 ans	+ 14 200	- 6 200	+ 17 200
	20 - 59 ans	+ 57 000	+ 13 700	+ 65 900
	60 ans et plus	+ 197 100	+ 162 500	+ 226 700
	dont 60- 74ans	+ 97 900	+ 74 700	+ 117 400
	75 ans et plus	+ 99 200	+ 87 800	+ 109 300
	ensemble	+ 268 300	+ 170 000	+ 309 800
évolutions en année moyenne	0 - 59 ans	+ 4 750	+ 500	+ 5 540
	dont 0 - 19 ans	+ 950	- 410	+ 1 150
	20 - 59 ans	+ 3 800	+ 910	+ 4 390
	60 ans et plus	+ 13 140	+ 10 830	+ 15 120
	dont 60- 74ans	+ 6 530	+ 4 980	+ 7 830
	75 ans et plus	+ 6 610	+ 5 850	+ 7 290
	ensemble	+ 17 890	+ 11 330	+ 20 660
évolution en en rythme annuel moyen (%)	0 - 59 ans	+ 0,27	+ 0,03	+ 0,31
	dont 0 - 19 ans	+ 0,17	- 0,07	+ 0,20
	20 - 59 ans	+ 0,31	+ 0,08	+ 0,36
	60 ans et plus	+ 2,02	+ 1,70	+ 2,28
	dont 60- 74ans	+ 1,63	+ 1,27	+ 1,91
	75 ans et plus	+ 2,65	+ 2,39	+ 2,87
	ensemble	+ 0,73	+ 0,47	+ 0,84

3.2. IMPLICATIONS DES PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES SUR LE MARCHE DU TRAVAIL REGIONAL

Sous le double effet de l'arrivée à l'âge de la retraite de générations importantes en nombre et à l'inverse, de l'arrivée à l'âge de travailler de jeunes générations moins nombreuses, la population active risque de se contracter plus ou moins fortement. Il pourrait en résulter d'importants goulots de main d'œuvre sur le marché du travail. Ceci sous la double hypothèse d'un maintien des taux d'activité (souvent relativement bas aux âges extrêmes de la population en âge de travailler) et de la poursuite du mouvement de convergence des taux d'activité féminins vers ceux de leurs homologues masculins.

La perspective d'évolution négative de la population active qui pèse au niveau de la France entière d'ici les 15 prochaines années est plus limitée en Languedoc-Roussillon, surtout en considération des scénarios H1 et H3 qui postulent une poursuite de l'augmentation des catégories de population en âge de travailler (20-59 ans) aux rythmes respectifs de 0,31 % et de 0,36 % l'an d'ici 2015.

Les suppléments de ressources en main d'œuvre associés à ces scénarios devraient faciliter la « relève » des départs en retraite sur les 15 prochaines et sont déjà inscrits dans la structure démographique régionale d'aujourd'hui. Au recensement de population de 1999, on comptabilisait près de 173 000 emplois devant être « libérés » d'ici 2015 par leurs actuels titulaires du seul fait de leur arrivée à l'âge de la retraite professionnelle.

Cela constitue une « réserve » d'emplois, à disposition des nouvelles générations, en progression sensible par rapport à ce qui, par le passé, était observé. A titre de comparaison, en 1990, à horizon de 15 ans, la pyramide des âges des actifs employés de cette époque n'autorisait qu'environ 142 000 emplois à disposition des futures générations d'actifs.

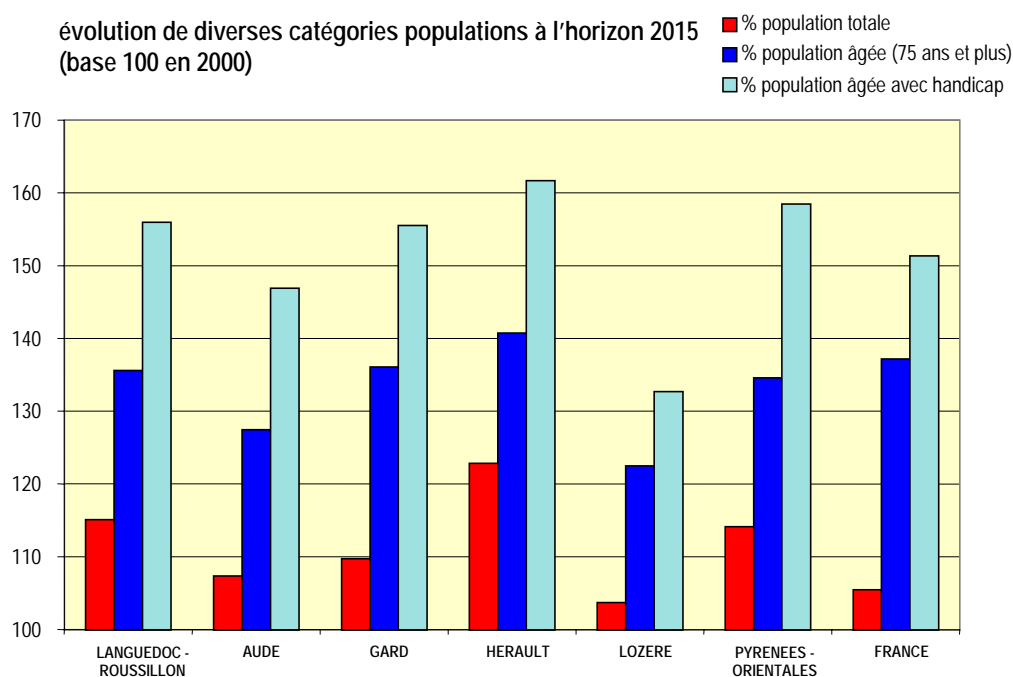
Conséquence mécanique et décalée de l'histoire démographique régionale de ces 60 dernières années, cela devrait contribuer à détendre la situation du marché du travail régional, aujourd'hui encore marquée par un taux de chômage élevé.

3.3. UN FORT BESOIN DE FINANCEMENTS POUR FAIRE FACE AUX HANDICAPS LIES A L'AGE

La population des 75 ans et plus augmentera fortement d'ici 2015 et ce, quel que soit le scénario de projection envisagé. La population âgée en situation de dépendance pourrait quant à elle, augmenter de près de 60 % passant de 26 000 aujourd'hui à 41 000 en 2015.

La part des personnes résidentes en maison de retraite est encore faible dans la région, de l'ordre de 7 %, alors qu'elle est en moyenne proche de 8 % au niveau national. Les dépenses liées au handicap et au grand âge représentent un des plus grands enjeux pour les pouvoirs publics et notamment les conseils généraux. En particulier, l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) permet à partir du 1^{er} janvier 2002 à toute personne âgée de plus de 60 ans de percevoir, si elle en fait la demande, en fonction de son degré d'autonomie et de ses ressources, une aide financière pour améliorer ses conditions de vie à domicile ou en établissement. Le potentiel de personnes susceptibles de bénéficier de cette aide est en forte croissance et le coût de la mesure est pris en charge pour les deux tiers par les départements.

Compte tenu du fait que le vieillissement affecte particulièrement les départements les plus ruraux, Aude, Pyrénées-Orientales et Lozère, il en résulte pour ces derniers des risques de tension au niveau des charges encore plus marqués qu'ailleurs.



3.4. DE FORTES TENSIONS AU NIVEAU DE L'OFFRE DE SOINS

La démographie médicale en Languedoc-Roussillon est actuellement caractérisée par des taux de médecins pour 100 000 habitants parmi les plus élevés (365 en 2001 contre 332 au niveau national). Ce phénomène s'observe essentiellement pour la catégorie des médecins libéraux.

Sous la double hypothèse d'une croissance démographique et de la baisse des effectifs de médecins, conséquence du non renouvellement en totalité des générations âgées de praticiens par le fait du numerus clausus, les densités médicales devraient diminuer nettement et ce, même dans une hypothèse de détente du numerus clausus. Ceci devrait affecter non seulement le secteur de la médecine de ville, mais aussi la capacité de faire fonctionner les équipements sanitaires de façon totalement satisfaisante.

La répartition territoriale des médecins est en outre inégale et les zones rurales ont tendance à devenir sous-dotées avec un écart qui s'accroît au regard des situations en milieu urbain.

4. DES BESOINS ACCRUS ENTRAINES PAR LA PRESSION DEMOGRAPHIQUE

4.1. LA CONSOMMATION D'ESPACE ASSOCIEE A L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE.

La consommation d'espace est, bien sûr, proportionnelle à la population mais aussi à l'étalement urbain qui, avec la décohabitation, représente une tendance sociologique forte.

L'analyse photographique de l'évolution de l'occupation urbaine du sol (tache urbaine) dans le couloir languedocien montre qu'elle a progressé de 60 % entre 1968 et 1990. En 22 ans, du fait de l'extension du modèle de l'habitat individuel et des nouvelles formes des espaces commerciaux, d'activités et autres espaces publics, elle est passée de 260 m² à 420 m² par habitant. Si cette évolution se poursuivait, on atteindrait près de 600 m² par habitant en 2015...

Cette prolongation de tendance de l'étalement urbain paraît peu réaliste compte tenu des contraintes (coût du foncier, pression environnementale, etc..) et n'est pas souhaitable dans le cadre d'une politique de développement durable axée sur le renouvellement urbain et sur la préservation des sites naturels et des terres à vocation essentiellement agricole.

En retenant une hypothèse de maintien d'une surface par habitant de 420 m², la ressource en terrains paraît globalement suffisante à l'horizon 2015. Cependant, il sera nécessaire d'affiner plus précisément ce diagnostic, territoire par territoire, d'examiner l'adéquation locale des Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT), des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) avec les politiques foncières des aires urbaines, en vue d'une politique de lutte contre l'étalement urbain.

La prescription de Plans de Prévention des Risques Inondation (PPRI) sur l'ensemble des espaces concernés aura pour effet de restreindre les espaces constructibles.

Ces plans sont une nécessité compte tenu de la prévalence du risque inondation en Languedoc-Roussillon. En effet actuellement, on estime à 384 000 le nombre de personnes qui résident dans une zone inondable, soit un habitant de la région sur six. Parmi elles, 83 % sont localisées dans une zone où le risque est fort voire très fort.¹ Cette exposition s'avérant particulièrement marquée dans les départements du Gard et surtout celui des Pyrénées-Orientales avec respectivement 21% et 35 % des populations résidant en zones inondables.

données statistiques de base sur le risque inondation en Languedoc-Roussillon (1)

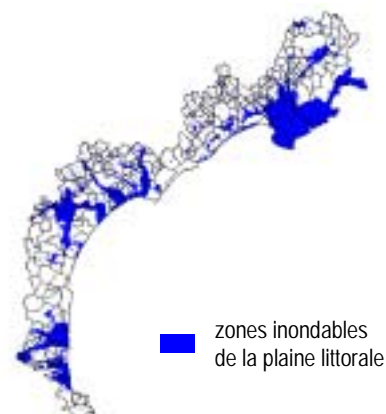
population et nombre de communes exposées au risque inondation		Aude	Gard	Hérault	Pyrénées-Orientales	Languedoc-Roussillon (hors Lozère)
population résidant en :	zones inondables <i>% de la population du département</i>	42 800 14 %	128 800 21 %	74 200 8 %	138 300 35 %	384 100 17 %
	dont dans des zones à risque fort ou très fort <i>% de la population du département</i>	36 900 12 %	90 500 15 %	69 100 8 %	124 500 32 %	321 000 14 %
nombre de communes selon leur % de superficie inondable	ensemble <i>% du nombre total de communes</i>	111 25 %	163 46 %	247 72 %	114 50 %	635 47 %
	dont à plus de 50 %	7	15	12	20	54
	de 25 % à 49 %	13	27	29	21	90
	plus de 0 % à 24 %	91	121	206	73	491

(1) données non disponibles pour le département de la Lozère

¹ Cette estimation est basée sur une exploitation infra-communale fine du recensement de population de 1999 par comparaison aux atlas de zones inondables disponibles en 2001.

Dans l'ensemble des zones exposées au risque Inondation, la plaine littorale (cf carte ci-dessous) concentre la majeure partie des enjeux :

- 28 % de la superficie de la plaine littorale est en zone inondable,
- 160 communes (parmi un ensemble de 240 qui composent la plaine littorale) sont concernées par des enjeux humains supérieurs à 10 personnes,
- environ 300 000 personnes résident dans ces zones inondables, soit plus des 3/4 des habitants de la région (hors Lozère) qui résident dans ce type de zone,
- les quartiers exposés de Nîmes, Perpignan, Narbonne et Lunel concentrent 30 % de cette population.



La pression démographique sur la zone de la plaine littorale s'est accompagnée d'une extension de 18 % des surfaces dévolues aux zones d'habitation et d'activité, aux emprises d'infrastructures et divers équipements collectifs. Ainsi sur cette zone, entre 1990 et 2000, c'est environ 9 500 hectares supplémentaires qui ont changé d'affectation au détriment d'espaces agricoles ou boisés, d'espaces naturels ou semi naturels. Dans leur grande majorité ces phénomènes se sont déroulés sur des espaces non inondables ; on notera cependant que 21 % des nouvelles superficies ainsi mobilisées l'ont été sur des zones inondables. Au total les risques d'inondations associés à ce type de localisation ont été de peu d'effets : les superficies concernées ont progressé de 15 % contre 19 % en zones non inondables.

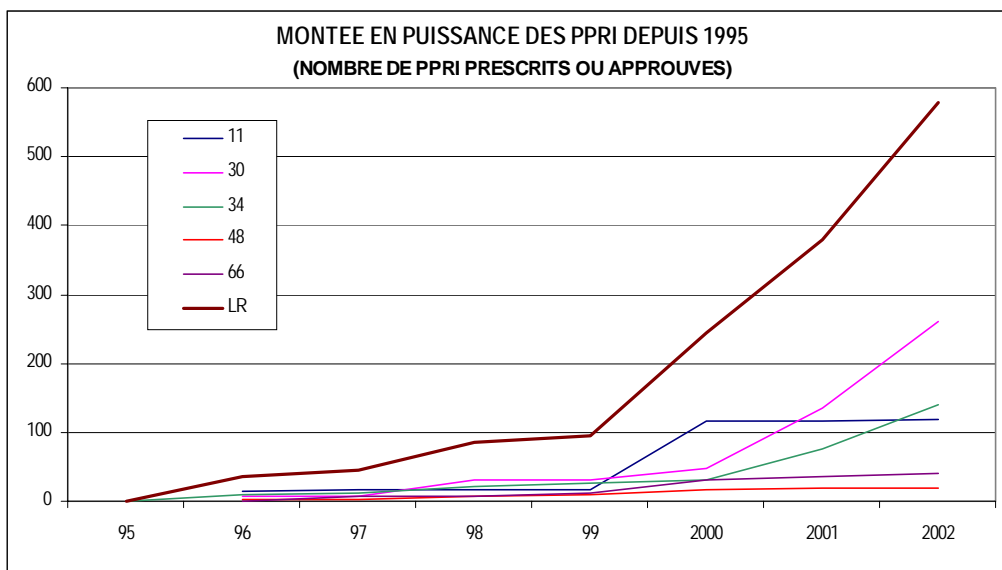
**données statistiques de base
sur l'occupation du sol dans les communes de la plaine littorale du Languedoc-Roussillon**

types d'occupation de l'espace	année 2000 (superficies en ha.)	évolution 1990-2000	
		absolue (ha.)	relative
espaces dédiés aux habitations, activités ou infrastructures	62 099	+ 9 479	+ 18 %
<i>dont en zones inondables (parts et évolution)</i>	25 %	21 %	+ 15 %
- dont habitations	45 682	+ 7 076	+ 18 %
<i>dont en zones inondables (parts et évolution)</i>	24 %	21 %	+ 15 %
espaces agricoles, boisés, naturels ou semi naturels	409 063	- 9 585	- 2,3
<i>dont en zones inondables (parts et évolution)</i>	27 %	21 %	- 1,8 %
- dont espaces agricoles	277 071	- 7078	- 2 %
<i>dont en zones inondables (parts et évolution)</i>	33 %	27 %	- 2 %

Face aux risques naturels, la loi du 2 février 1995 a renforcé les dispositions de prévention inscrites dans la loi du 22 juillet 1987. Aujourd'hui, près de 700 communes de la région sont, selon des stades divers (prescription, enquête, approbation), engagées dans une procédure de type PPRI. Parmi ces communes, celles exposées à un risque reconnu comme important ou très important sont naturellement les plus impliquées ; les 3/4 d'entre elles soit disposent de PPRI

soit, encore dans les phases amont de la procédure, en disposeront à relativement court terme. A l'inverse, là où le risque est d'intensité moindre, les dispositifs sont sensiblement plus tardifs à se mettre en place : seulement 40 % de ces communes sont engagées dans la procédure PPRI ou l'ont menée à son terme.

Le graphique ci-dessous fait apparaître l'accélération des mises en place des procédures PPRI à partir de l'année 2000. En réponse aux événements de novembre 1999, l'Aude a initialisé ce mouvement et le Gard et l'Hérault ont pris le relais en 2001. Au total et à ce jour, dans ces trois départements, on compte respectivement 120, 260 et 141 procédures PPRI prescrites, à l'enquête ou approuvées. La Lozère et les Pyrénées-Orientales apparaissent quelque peu en décalage avec respectivement 23 et 44 procédures engagées ou conduites à leur terme.



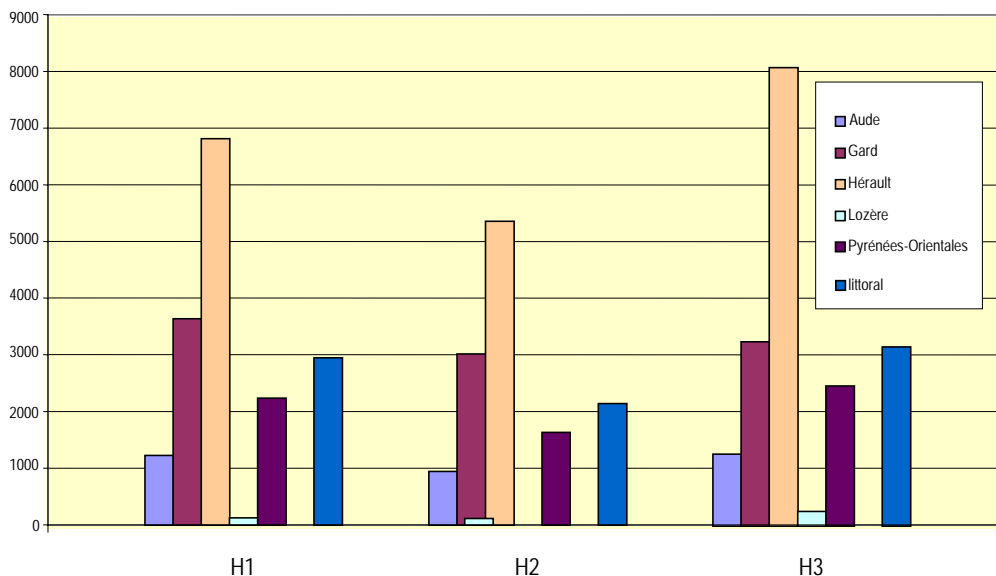
4.2. UNE NECESSAIRE POURSUITE DU DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE LOGEMENTS

La construction de logements est liée à l'importance du solde migratoire régional ; cependant la croissance de la population n'explique que la moitié de la construction neuve actuelle. **L'autre moitié est liée d'une part à la décohabitation et à la baisse de la taille des ménages**, qui de 2,73 en 1982 s'établit à 2,37 en 1999 (soit une baisse de 13 % en 17 ans) et d'autre part au développement des résidences secondaires. Au regard de ces deux facteurs, la construction pour raison de renouvellement du parc immobilier est de montant négligeable ; en première approche, ce phénomène n'est donc pas pris en compte dans cet exercice de prospective. **Ainsi en 1982 pour loger 100 personnes il fallait moins de 37 logements, il en faut plus de 42 aujourd'hui.**

Il est probable que cette évolution sera amenée à se poursuivre. De ce seul fait, même dans un scénario sans migrations et à population quasiment stable, il faudrait à l'horizon 2015 disposer de près de 5 600 nouvelles résidences principales par an.

Pour le scénario le plus dynamique (H3 : prolongation des tendances de la période 1990-1999), avec 21 000 personnes de plus par an, il faudrait disposer d'un parc de logement en extension de 15 000 résidences principales par an. Dans l'hypothèse du scénario H2 (diminution de moitié du rythme de migration de la période 1975-1999), il faudrait disposer de 11 000 résidences principales supplémentaires par an. Sur les 20 dernières années, la fourchette observée en matière d'offre annuelle de nouvelles résidences principales s'établit entre 14 000 et 17 000 unités.

**besoin annuel de résidences principales entre 2000 et 2015
selon différentes hypothèses de projections démographiques**



Le cas particulier des besoins en logements sociaux ¹

Le taux d'équipement en logements sociaux est en région Languedoc-Roussillon nettement inférieur à la moyenne nationale, situation que ne saurait légitimer, bien au contraire, le contexte socio-économique régional.

Il y a donc nécessité de conduire une politique de développement du logement social en Languedoc-Roussillon afin de développer la mixité sociale et ce faisant, en accord avec les capacités solvables des habitants en milieu urbain.

L'évolution de la législation, les nouveaux besoins induits par la croissance démographique, le nécessaire rattrapage des retards accumulés, autant de raisons de poursuivre sur les 15 ans à venir le développement du parc de logements sociaux auquel on a assisté sur les années récentes.

¹ sur les besoins en logements sociaux, il est possible de consulter la note de la DRE , Cellule Economique Régionale du BTP, publiée en février 2002 et intitulée : « La loi SRU et les besoins en logements sociaux en Languedoc-Roussillon ».

- a) L'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (loi SRU) vise à ce que chaque commune urbaine dispose au terme de 20 ans d'une offre suffisante de logements locatifs sociaux accessibles aux ménages à ressources modestes ou moyennes. Ces dispositions qui se substituent à celles issues de la Loi d'Orientation pour la Ville, concernent les communes de plus de 3 500 habitants situées dans des agglomérations de plus de 50 000 habitants et ayant moins de 20 % de logements sociaux. La notion d'agglomération ici retenue l'est au sens de l'INSEE ; c'est à dire, outre le critère de nombre d'habitants, celui d'une continuité certaine de l'habitat, notion qui dans la plupart des cas conduit à des périmètres différents de ceux des communautés d'agglomération ou autres structures intercommunales.

Sont concernées par ces dispositions :

- 9 communes du département du Gard dépendant des agglomérations d'Alès, Nîmes et Avignon (on notera toutefois ici que les communes d'Alès et de Nîmes ne sont pas concernées dans l'immédiat dans la mesure où, actuellement, leur taux de logements sociaux dépasse déjà 20 %),
- 14 communes dépendant des agglomérations de Montpellier, Sète et Béziers dans le département de l'Hérault,
- 9 communes dépendant de l'agglomération de Perpignan dans le département des Pyrénées-Orientales.

Les communes dont le taux d'équipement est inférieur à 20 % devront donc accentuer leur effort pour combler leur déficit. Celui-ci s'établissant à 12 700 logements au 1er janvier 2001, c'est donc près de 640 logements par an qu'il conviendra de réaliser jusqu'à fin 2020.

- b) Parallèlement, dans l'ensemble des agglomérations, la croissance démographique va ajouter de nouveaux besoins en logements sociaux. Afin de maintenir un équilibre satisfaisant avec le développement des autres types de résidences principales, ces communes seront dans l'obligation de développer le parc social à raison de un nouveau logement social pour cinq résidences principales ; c'est ainsi, selon le scénario retenu, 680 à 990 logements par an qu'il conviendra de réaliser au titre de la croissance démographique en agglomération.
- c) Enfin, au-delà de ces diverses obligations, l'ambition de la loi est plus globale avec la volonté de développer la mixité sociale, souci qui concerne l'ensemble du territoire régional, pas seulement les communes concernées par l'article 55 susvisé mais aussi celles de moins de 3 500 habitants ou situées hors agglomérations. Cette préoccupation doit être d'autant plus présente en Languedoc-Roussillon que le taux d'équipement en logements sociaux est nettement inférieur à la moyenne nationale. Au titre de la croissance démographique dans ces autres communes on retiendra par conséquent un développement du parc social dans une proportion de un logement social pour dix nouvelles résidences principales. Cela conduit, selon le type de scénario démographique considéré, à un développement annuel de la construction de logements sociaux compris entre 660 à 980 unités.

C'est ainsi, selon le scénario démographique envisagé, **1 980 à 2 600 logements sociaux qu'il convient de réaliser chaque année jusqu'en 2020**. A titre de comparaison, au cours de ces 10 dernières années, le parc HLM (au sens strict) a augmenté à un rythme équivalent, compris entre 2 000 et 2 600 logements (solde des créations-démolitions-revente). L'effort à fournir est donc important mais n'est pas hors de portée.


**Nombre de logements sociaux
à réaliser annuellement jusqu'en 2020
selon le scénario H1**

En agglomération

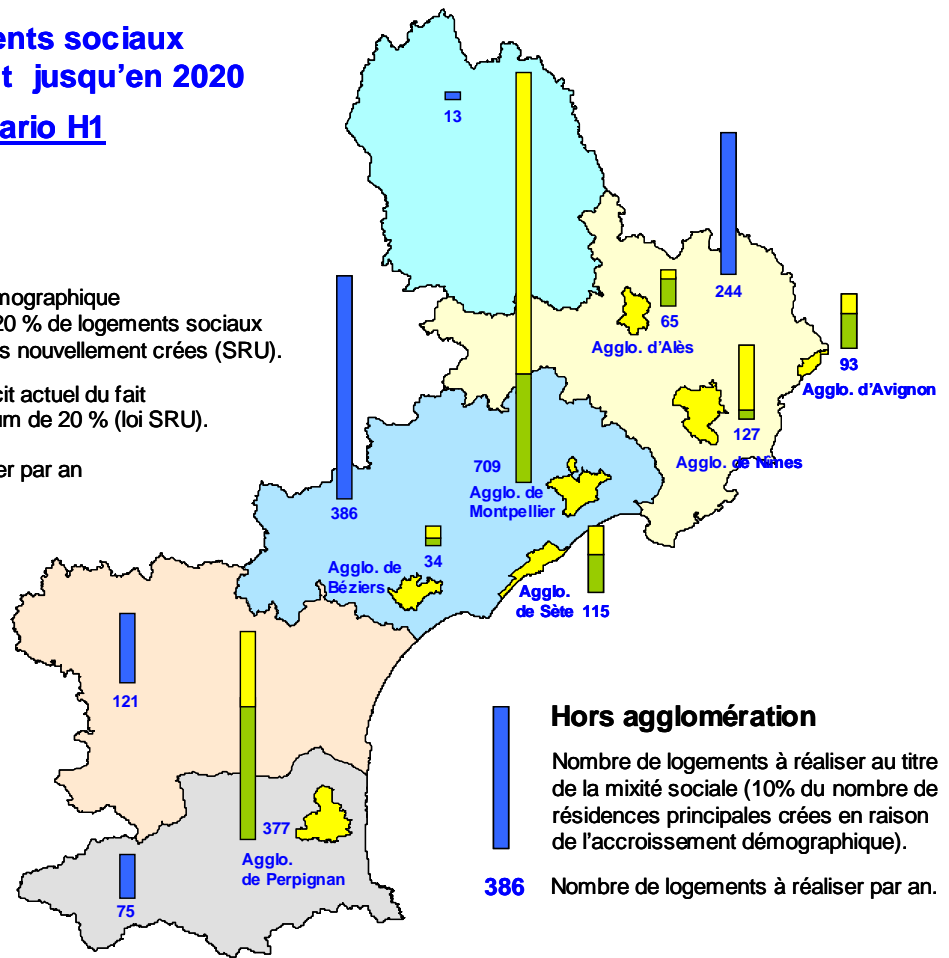
Part due à l'accroissement démographique (respect du taux minimum de 20 % de logements sociaux pour les résidences principales nouvellement créées (SRU)).

Part due au rattrapage du déficit actuel du fait du non respect du taux minimum de 20 % (loi SRU).

377 Nombre de logements à réaliser par an

 Agglomération (au sens INSEE)

**+ 2 360 logts / an
pendant 20 ans**



Hors agglomération

Nombre de logements à réaliser au titre de la mixité sociale (10% du nombre de résidences principales créées en raison de l'accroissement démographique).

386 Nombre de logements à réaliser par an.

4.3. L'ADAPTATION DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

L'élaboration des schémas de services collectifs de transport de voyageurs et de marchandises a permis une analyse des besoins actuels et futurs de transports.

Ces schémas, approuvés en avril 2002, tracent les grandes lignes de la politique à mener et des infrastructures à réaliser dans les 20 prochaines années. Pour le Languedoc-Roussillon, les besoins sont évidemment liés à l'évolution démographique (développement des TER entre Nîmes et Montpellier, transports urbains et périurbains, liaisons routières à moyenne distance...) mais aussi à la très forte croissance des trafics de transit européen, qui va se poursuivre dans le futur.

Une question majeure dans ce cadre porte sur les réponses à apporter aux problèmes de la saturation à terme du système de transports de l'axe Vallée du Rhône-Languedoc.

Il s'agit de l'optimisation de l'utilisation des infrastructures existantes et de leur adaptation (par exemple, dédoublement de l'autoroute A9 à Montpellier, A75, A750, etc...) et des transferts vers les modes de transports non routiers (ferroviaire avec la ligne nouvelle, optimisation des TER et TGV, voie fluviale, cabotage...).

La plupart des **opérations nationales** à réaliser dans les vingt années à venir en matière d'infrastructures routières ou ferroviaires sont dès maintenant en cours d'étude, programmées ou en cours de réalisation.

Leur coût est élevé et leur programmation effective suppose le maintien d'un haut niveau d'investissement public, le plus souvent partagé entre l'Etat et les collectivités locales, qu'il s'agisse des infrastructures routières dans les contrats de plan ou des infrastructures ferroviaires (ligne à grande vitesse, chantier de transport combiné, amélioration de réseau).

Pour les infrastructures locales, on peut retenir l'hypothèse selon laquelle le niveau d'investissement actuellement consenti par les départements pour le développement et l'adaptation de leur réseau à l'évolution du trafic, lui-même croissant avec la population, devra être poursuivi à bon rythme et accéléré dans les zones urbaines et périurbaines.

Pour les transports urbains, les besoins conduisent inéluctablement au développement des transports en commun et à un meilleur partage de la voirie. Ils doivent aussi tenir compte de l'évolution démographique attendue dans les principales aires urbaines...

Les études de Plans de Déplacements Urbains (PDU) qui sont en cours fournissent des indications sur l'effort qui sera nécessaire dans les agglomérations de la région. A titre d'exemple, le projet de PDU de Montpellier chiffre à 1,8 milliards € l'ensemble des ressources financières à mobiliser pour la mise en place de l'ensemble suivant : un réseau de bus adapté à la taille de l'agglomération, la réalisation des 2 lignes de tramways en projet et différents autres investissements nécessaires (gare, travaux de voirie, etc...).

Dans le domaine ferroviaire, les quatre principaux dossiers concernent le réseau principal déjà saturé sur certaines sections comme Nîmes-Montpellier et des secteurs à enjeux nationaux ou internationaux. La croissance démographique régionale est ici un des éléments particuliers qui les rendent nécessaires. Les schémas de services collectifs de transport les désignent clairement :

- réalisation de la ligne nouvelle mixte à grande vitesse entre Perpignan et le Perthus (enveloppe estimée à moins de 1 milliard €),
- réalisation du contournement mixte à grande vitesse de Nîmes et de Montpellier (environ 1 milliard €),
- aménagements de capacités sur l'axe Montpellier-Narbonne-Perpignan pour une enveloppe approximative de 150 à 200 millions €,
- aménagements de vitesse sur l'axe Toulouse-Narbonne (première estimation : 100 millions €).

D'autres travaux notamment sur les plates-formes et chantiers de transport combiné seront nécessaires, par exemple à Perpignan ou à Cerbère (environ 100 millions € pour une première estimation).

Les grandes gares régionales dont la modernisation a été entamée à Nîmes feront l'objet d'une rénovation rendue indispensable par la montée du trafic. On peut estimer l'enveloppe à 100 millions €

Pour sa part, le Conseil régional sera conduit à faire face à la demande croissante de transport au moyen des trains express régionaux dont la gestion lui incombe depuis 2002. Des investissements dans les gares moyennes et petites et dans le matériel roulant seront indispensables.

4.4. DES BESOINS EDUCATIFS TOUJOURS SUPERIEURS A LA MOYENNE NATIONALE

Sur la période inter censitaire 1990-1999, l'Académie de Montpellier a enregistré une forte croissance de ses effectifs, près de 23 000 élèves supplémentaires (hors apprentissage et enseignement supérieur) soit 5,4 % de croissance. A l'inverse, durant la même période les effectifs métropolitains étaient en recul de 3,5 %.

Sous l'hypothèse de la poursuite des flux migratoires de la période 1990-1999, ce serait environ 13 000 jeunes supplémentaires qu'il faudrait accueillir dans les écoles, collèges et lycées de la région.

Dans le même temps, l'Académie devra, comme les autres services de l'Etat, faire face à de très nombreux départs à la retraite de ses personnels enseignants et non enseignants. La structure par âge des personnels de l'Académie fait, là aussi, apparaître un décalage par rapport à la situation de la France métropolitaine. Sur les seules populations constituées des enseignants du second degré public et des ATOSS, plus de 8 000 personnes auront 65 ans révolus d'ici 2015, soit 40 % de l'effectif actuel de ces populations.

Si l'on se limite au scénario H3 de poursuite des flux migratoires de la période 1990-1999, l'ensemble des établissements du 1^{er} et du 2nd degré de l'Académie de Montpellier (publics et privés) devrait accueillir environ 459 000 élèves. Ceci représente une évolution des effectifs totaux de l'ordre de + 3,0 % en 15 ans. Dans ce scénario retenu par le Rectorat de l'Académie de Montpellier, deux départements enregistreraient une baisse de leur population scolarisée,

l'Aude et la Lozère, deux autres constateraient une hausse, l'Hérault et les Pyrénées-Orientales. Pour le Gard, les effectifs scolarisés seraient proches de la stabilité par rapport à leur niveau d'aujourd'hui.

4.5. DES BESOINS EN FORMATION PROFESSIONNELLE POUR UNE POPULATION JEUNE INSUFFISAMMENT QUALIFIEE

De façon générale, le niveau moyen de diplôme est d'autant plus élevé qu'il s'agit de générations jeunes. Ce résultat vaut également pour le Languedoc-Roussillon. Toutefois, la situation de la région par rapport à la moyenne de la France est différente selon que sont considérées les générations de plus de 35 ans ou les plus jeunes. Le niveau de diplôme est plus élevé que la moyenne de la France de province pour les plus de 35 ans, mais inférieur pour les plus jeunes.

Indiquer la nature des besoins de formation professionnelle pour les quinze prochaines années constitue un exercice très risqué. Au moins peut-on indiquer les métiers qui se sont fortement développés entre 1990 et 1999 et pourraient à ce titre connaître encore une forte croissance.

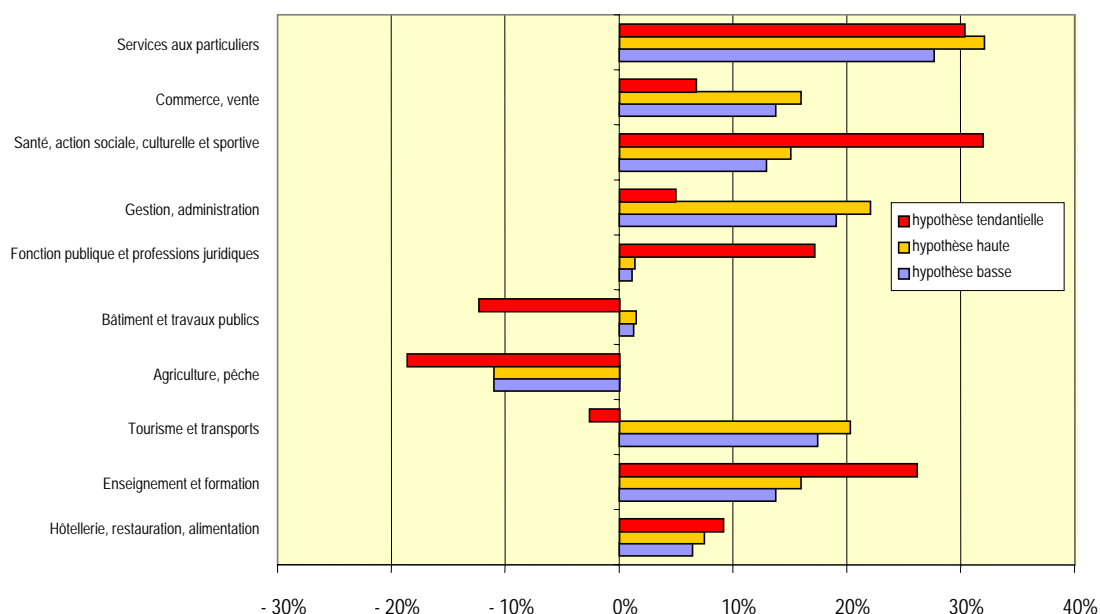
Sur 24 familles professionnelles, 10 représentent 84 % de l'emploi régional. L'examen de cette sélection montre que les forts accroissements tendanciels concernent les services aux particuliers, les services culturels et sportifs, de santé et d'action sociale, les professions juridiques et la fonction publique, l'enseignement et la formation.

Des scénarios construits au niveau national confortent ces diagnostics, mais les tempèrent pour l'emploi public et juridique.

Dans les métiers des services, les études prospectives insistent sur le développement des métiers liés à l'informatique, à la communication et aux nouvelles technologies, ceux liés à la recherche et au développement, mais aussi les métiers de la formation professionnelle.

Le vieillissement de la population active, notamment dans certains secteurs, et les risques de concurrence sur le marché du travail dans le recrutement de jeunes plaident fortement pour un effort de qualification de la population active.

évolution des principaux métiers



4.6. UNE EXIGENCE RENOUVELEE POUR UNE CROISSANCE DURABLE PROTECTRICE DE LA QUALITE DE L'ENVIRONNEMENT

Aussi bien pour le traitement des eaux usées que pour celui des déchets, le montant des investissements qu'exige le respect de la législation actuelle sera, quelle que soit l'hypothèse migratoire retenue, **plus important que celui des investissements liés à l'accroissement de population.**

En ce qui concerne le traitement des eaux usées, et en retenant l'hypothèse d'un coût d'investissement de 150 euros par habitant supplémentaire, le coût régional de l'extension de capacité devrait en effet être compris entre 25 (scénario H2 de prolongation de la moitié des tendances migratoires de la période 1975-1999) et 48 millions d'euros (scénario H3 de prolongation des tendances migratoires de la période 1990-1999) à l'horizon 2015, dont 60 % environ à la charge des Collectivités.

Le montant total de ces investissements ne représente que de 6 (scénario H2) à 11 % (scénario H3) des coûts de la mise aux normes dont l'achèvement est prévu vers 2005.

L'inventaire exhaustif des besoins futurs en eau potable et de leur adéquation aux ressources existantes est en cours, préalable à l'estimation des investissements nécessaires.

En ce qui concerne les déchets, on estime qu'il faudra pour un nombre d'habitants constant, investir en Languedoc-Roussillon 334 millions € avant 2010 (soit 55,7 millions par an) pour respecter la loi. **Les investissements induits par l'arrivée de nouveaux habitants ne dépasseraient pas 10 % de ces montants.**

Pour le Languedoc-Roussillon, la production de déchets ménagers est de 1 070 500 t / an. Les évaluations pour 2010 retenues par les organismes professionnels pour les plans départementaux tablent sur une prévision de 1 165 500 t / an. Rapporté à un horizon de 2015, il s'agit d'un accroissement de l'ordre de 150 000 tonnes de la capacité de traitement.

Sur la base des scénarios démographique envisagés et sous l'hypothèse de stabilité de la production individuelle de déchets, on pourrait se trouver confronté à un besoin compris entre 80 000 et 140 000 tonnes à horizon 2015.

De 1993 à 1998, ce taux a augmenté de 1,2 % par an. Si cette tendance se poursuivait, le surcroît de production qu'il faudrait éliminer serait compris entre 300 000 et 390 000 tonnes supplémentaires.

La gestion des déchets industriels spéciaux ne devrait pas poser de difficultés à moyen terme sauf à imaginer un fort essor industriel, mais celle des déchets du bâtiment et des travaux publics doit être assurée au cours des années prochaines dans le cadre des cinq plans départementaux.

4.7. LA RESTRUCTURATION DES ACTIVITES AGRICOLES

Les 30 dernières années ont constitué pour l'agriculture régionale une période d'intense restructuration :

- 59 % des exploitations ont disparu,
- l'emploi agricole a reculé de 58 %,
- la Surface Agricole Utilisée (SAU) s'est contractée de 13 %.

Ces évolutions sont la résultante d'un ensemble de facteurs parmi lesquels :

- les importants gains de productivité qui ont entraîné un rapide développement du potentiel de production qui, à son tour, a engendré des crises de surproduction pesant fortement sur les revenus d'exploitation,
- une mondialisation des échanges qui confronte directement les productions régionales à celles d'autres espaces économiques à fort avantage concurrentiel. L'entrée de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté européenne en constitue une claire illustration sur la décennie qui vient de s'écouler,
- une hausse des valeurs foncières comme résultat de la pression démographique sur l'occupation du territoire avec une double conséquence : d'une part nombre d'exploitants font choix de réaliser leur patrimoine foncier dans la mesure où les avantages financiers qu'ils en retirent sont immédiats et l'emportent largement sur les revenus courants et anticipés d'activité, d'autre part, cette hausse des valeurs foncières élimine les exploitations à faible productivité, à la limite de la rentabilité, et entrave fortement l'entrée dans la profession de jeunes actifs,
- la mutation des vocations traditionnelles de nombre d'espaces situés dans la zone d'influence des villes : des espaces traditionnellement dédiés aux activités agricoles sont de plus en plus fréquemment mis en réserve sous forme d'espaces naturels ou de loisirs.

Un scénario de type « fil de l'eau » dans lequel les tendances de fond actives sur les 30 dernières années imprimeraient leur marque avec la même intensité conduirait à l'horizon 2015, à nouveau à un important recul de l'agriculture.

En prolongeant les tendances des 30 dernières années :

- le tiers des exploitations disparaîtrait,
- l'emploi agricole reculerait de 35 %,
- la Surface Agricole Utilisée (SAU) se contracterait de 7 %.

Pour autant, ce scénario n'est pas le plus probable. On peut raisonnablement penser que tant du côté des acteurs publics que de celui des professionnels, il existe de réelles marges de manœuvre en réponse aux principaux handicaps qui affectent l'agriculture, qui par ailleurs est fortement administrée. Ces handicaps concernent notamment les composantes viticulture et fruits et légumes avec des produits parfois en décalage par rapport aux attentes des marchés et une insuffisante maîtrise de l'aval de la production dans un contexte de mondialisation de la demande.

Les professionnels ont su par le passé et pour certaines productions, développer une capacité de réponse et d'ouverture face aux nouvelles conditions de la concurrence. La généralisation de ces attitudes constitue une condition nécessaire pour les politiques de redressement des différentes filières agricoles régionales.

La viticulture

Les produits de la viticulture régionale sont confrontés au double défi de la baisse de la consommation des vins de table et sur ce même créneau, d'une concurrence qui monte rapidement en puissance de la part de producteurs à faibles coûts de production ou de la part des vins « industriels ».

A l'inverse, les atouts du vignoble du Languedoc-Roussillon autorisent une « sortie par le haut » de la situation actuelle. En témoignent la qualité reconnue des terroirs, les avantages concurrentiels en termes de coûts de production sur les créneaux des vins de qualité, les succès déjà enregistrés, et riches d'enseignements, des démarches qualité engagées par nombre de producteurs ou de structures coopératives. Dans un tel scénario, le vignoble poursuivrait sa reconversion par substitution d'encépagements aptes à produire des vins de qualité à ceux dédiés aux vins de table. Pour ces derniers, le Languedoc-Roussillon pourra difficilement soutenir la concurrence en termes de coûts de production face aux pays à faibles coûts de main d'œuvre.

C'est au niveau de la filière tout entière (de la production de raisin à la commercialisation des vins) que devront s'exercer les politiques publiques et les efforts des professionnels :

- généralisation de la traçabilité et d'un mode de rémunération des producteurs en fonction d'un cahier des charges à dominante qualité,
- développement des capacités commerciales par réalisation de partenariats avec les metteurs en marché et la grande distribution,
- valorisation du produit vin par d'autres signes d'identification du territoire régional,
- irrigation d'appoint afin d'assurer au marché une qualité de produit constante et indépendante des aléas de la pluviométrie et ce, **dans un strict respect des plafonds de rendement**,
- fédération des initiatives en matière de promotion.

Réorientée vers des cépages de qualité, donc à rendements contrôlés, une telle politique ne pourra cependant faire l'économie d'une baisse de production ainsi que, le cas échéant, des superficies encépagées. L'adaptation à court terme du potentiel porterait alors sur 50 000 hectares se partageant en arrachages ciblés et surtout, en arrachages temporaires afin de préserver l'avenir du vignoble régional. L'annonce récente, effectuée par le ministre de l'agriculture, de la mise en place d'un dispositif expérimental de gestion des surfaces concernées illustre cette orientation.

les fruits et légumes

Comme la viticulture, la filière des fruits et légumes a subi les effets de la mondialisation et de la concurrence de nouveaux producteurs – ces derniers ayant adopté le plus souvent des structures de production et de commercialisation adaptées à ce nouveau contexte.

Ainsi, les parts de marché de la filière fruits et légumes du Languedoc-Roussillon ont sensiblement reculé sur les dernières années. Dans le même temps, sur certaines productions, les volumes traités par certaines régions aussi exposées à la concurrence et pas plus favorisées par leurs coûts de production, Rhône-Alpes par exemple, ont très sensiblement augmenté. Cela indique que des marges de manœuvre existent en Languedoc-Roussillon sous réserve que soient surmontés les différents handicaps qui pèsent sur le fonctionnement de la filière :

- un manque de spécialisation qui conduit à des productions par exploitation de faible volume, donc peu propice aux économies d'échelle et aux gains de productivité qui en résultent,
- un très faible degré d'organisation de la production qui limite l'accès aux aides publiques, et qui restreint les possibilités d'accès aux marchés de circuit long de type grande distribution ainsi que le pouvoir de contractualisation avec ce type de partenaire,
- un faible degré de formation et des conditions de travail qui pèsent négativement sur la productivité du secteur,
- une quasi absence d'industriels de la transformation en aval de la ressource en matières premières.

La liste des handicaps qui affectent les résultats de la filière des fruits et légumes ne doit cependant pas occulter les éléments positifs dont elle profite déjà ou qui pourraient très fortement monter en puissance :

- les ressources en eau, à l'inverse de certains concurrents du bassin méditerranéen, ne constituent pas un facteur limitant,
- les quelques démarches de regroupement et de professionnalisation réalisées ont été couronnées de succès, ce qui constitue un bon indice des perspectives de progression sur le plan de l'organisation de la profession,
- les améliorations qualitatives enregistrées comme résultats de la mobilisation de la recherche agronomique montrent que la filière régionale est capable d'innovations susceptibles de déboucher sur des gains de parts de marché.

En définitive, deux scénarios contrastés sont possibles sur les 15 ans à venir pour la filière fruits et légumes du Languedoc-Roussillon. Soit les mises à niveau de la filière, au double plan des modes de production et de commercialisation, tardent à se réaliser et son avenir serait limité à l'approvisionnement des marchés locaux du circuit « fraîcheur ». Soit la professionnalisation et le regroupement des acteurs de la filière sont l'objet d'actions volontaristes et le processus de déclin de la filière pourrait être inversé.

Il faut enfin prendre en compte un facteur local très répandu qu'est la concurrence sur le foncier, avec l'effet de spéculation à moyen terme illustré par le développement de friches ou de terres nécessitant un faible investissement productif. Autant de comportements guidés par des perspectives de profits à court terme qui se traduisent par l'abandon progressif de l'activité agricole.

Plus le secteur agricole a besoin d'espace (élevage et grandes cultures), plus il sera sensible à la montée des pressions sur le foncier. Deux défis sont à relever en la matière :

- la concurrence directe de l'urbanisme (habitat pavillonnaire) et des infrastructures ; les zones agricoles devant être protégées aussi contre les tentations des agriculteurs eux-mêmes,
- la pression indirecte de la culture urbaine dominante sur le contrôle des espaces non urbanisés, en faveur de zones protégées ou aménagées, disponibles pour les loisirs de "pleine nature", concurrentes de l'agriculture et l'élevage et de leurs contraintes : pollution organique ou olfactive, clôtures, interférences avec des espèces rares ou menacées.

5. UNE DEMANDE EN SERVICES COLLECTIFS EN CROISSANCE RAPIDE INDUISANT D'IMPORTANTES BESOINS DE FINANCEMENT

5.1. UNE SITUATION FINANCIERE GLOBALEMENT TENDUE POUR LES COLLECTIVITES LOCALES

Un endettement important, mais stabilisé avec la baisse des investissements

La situation des communes se caractérise par un fort endettement qui ne semble pas entièrement lié à la croissance de la population. Cet endettement s'est toutefois globalement stabilisé dans les communes de la région. Cela résulte notamment d'une baisse des investissements. Cette situation moyenne recouvre parfois des situations différentes. Ainsi, l'endettement diminue dans l'Hérault et croît en Lozère. En fait, dans l'Hérault la baisse de l'endettement est portée par celle de l'aire urbaine de Montpellier. A l'inverse, l'endettement augmente dans les quatre aires urbaines du Gard, pour celle de Carcassonne et de Narbonne ainsi que celle de Perpignan.

La baisse des investissements constatée dans les années 1993-1996 est directement dépendante de la situation des communes au début de cette période. Taux d'endettement élevés, absence de véritable autofinancement, pression fiscale forte avaient conduit à une pause des investissements, alors que parallèlement la croissance démographique engendrait des besoins nouveaux.

Certes, certains de ces investissements induits ont pu être pris en charge par l'intercommunalité. Toutefois, il y a peu d'exemples de transferts, sur la période passée, de dépenses d'investissements sur des structures intercommunales.

L'endettement s'est donc stabilisé à un niveau élevé. Il faudrait en effet entre 0,8 et 1,4 année de produits de fonctionnement pour rembourser la dette, alors que ce ratio se situe à 0,6 année seulement pour la moyenne des communes de France.

Des résultats de fonctionnement insuffisants, et des marges de manœuvre fiscales réduites

Les recettes évoluent moins vite que les charges dans l'ensemble des zones considérées sauf pour trois zones, les aires urbaines de Narbonne, Montpellier et Perpignan.

Malgré une augmentation des bases de la Taxe d'Habitation et de la Taxe Foncière plus rapide que celle du nombre de ses habitants, les taux ont été majorés et parfois fortement. Les coefficients de mobilisation du potentiel fiscal ont atteint des taux élevés (1,63 à Sète, 1,69 à Nîmes...).

La tendance à la généralisation de la Taxe Professionnelle Unique (TPU) est trop récente pour avoir eu un véritable effet sur la pression fiscale. Elle concernait 293 communes de la région en 2001 et 561 en 2002.

L'état des lieux témoigne donc de situations financières moins favorables que les moyennes nationales.

5.2. DES INCERTITUDES IMPORTANTES SUR LA CAPACITE DES COLLECTIVITES A FINANCER DES BESOINS NOUVEAUX

Les communes

Dans un contexte de ralentissement des investissements, nombre de communes connaissent une situation financière difficile, et les plus touchées sont les plus concernées par la croissance démographique, à l'exemple des communes du littoral.

Des différences de situation importantes existent entre les aires urbaines, mais aussi entre les communes : ces disparités viennent tant d'un héritage du passé que de volontés politiques locales. A ce jour, l'intercommunalité n'a pas vraiment produit d'effets dans la mesure où elle a plutôt tenu le rôle de maître d'œuvre que de maître d'ouvrage.

Les collectivités locales vont cependant devoir faire face à des dépenses importantes d'investissement dans le domaine de la gestion de l'eau et des déchets ménagers, du fait des évolutions démographiques attendues mais aussi du retard déjà pris en matière d'assainissement (notamment pour mise aux normes de 92) : il y a là un réel enjeu pour les structures intercommunales qui y trouveront un domaine privilégié d'exercice de leurs compétences.

La région et les départements

La Région présente un niveau de dette par habitant de 40 % supérieur à la moyenne des régions de France qui a toutefois baissé plus rapidement que le résultat national.

Les investissements se situent à 15 % en dessous du niveau de la moyenne des régions en 2000, alors qu'ils se situaient au même niveau en 1994.

Les besoins vont cependant croître avec l'évolution démographique attendue pour les prochaines années :

- les besoins de financement d'équipements scolaires devraient perdurer, alors qu'ils vont diminuer dans la plupart des autres régions,
- les besoins en matière d'infrastructures de transport solliciteront fortement la région dans le cadre du contrat de plan ou de nouvelles compétences décentralisées.

L'endettement de 3 départements de la région s'est stabilisé entre 1994 et 2000, tout en restant à un niveau nettement supérieur aux moyennes nationales des strates regroupant l'ensemble des départements :

- les Pyrénées-Orientales, mais surtout l'Aude et le Gard présentent des niveaux d'endettement extrêmement élevés (près de 2 fois supérieurs à la moyenne nationale pour le Gard),
- l'Hérault présente une évolution favorable : un désendettement régulier sur la période lui a permis dès 1997 de retrouver une situation meilleure que la moyenne de sa strate démographique,
- la Lozère maintient un endettement très faible.

Le niveau des investissements est proche ou légèrement supérieur (Hérault) aux moyennes nationales, et leur niveau en 2000 est sensiblement le même que celui de 1994 (en augmentation pour l'Hérault depuis 1997). La Lozère présente toujours une situation atypique compte tenu du faible nombre d'habitants et du poids relatif de toute opération d'investissement.

La pression fiscale est élevée : le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal, qui mesure cette pression, est plus élevé que la moyenne nationale partout sauf en Lozère. Très élevé dans le Gard (1,56), il augmente dans l'Aude et l'Hérault pour atteindre 1,44 en 2000 (l'Hérault a amorcé une baisse des taux en 2001). Les Pyrénées-Orientales se rapprochent de la moyenne nationale depuis 1996.

Ces évolutions révèlent les situations financières contrastées des différents départements : situation saine des finances des départements de l'Hérault, et dans une moindre mesure des Pyrénées-Orientales ; situation difficile pour le Gard et l'Aude, du fait d'un faible autofinancement et d'un fort endettement ; dépendance de la Lozère à l'égard des subventions publiques.

Or les collectivités départementales vont devoir absorber des charges croissantes liées à l'évolution et au vieillissement attendu de la population actuellement difficiles à chiffrer ou à imputer aux différentes collectivités concernées (Etat, Région, Départements, Communes...).

La maîtrise de la pression fiscale restera un enjeu important dans un contexte d'augmentation de la population et d'approfondissement de la décentralisation.

5.3. DES MARGES DE MANŒUVRE FISCALE REDUITES SUR LES PRINCIPALES AIRES URBAINES DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

Les revenus des collectivités locales se répartissent entre quatre principales taxes, les dotations de l'Etat et quelques ressources supplémentaires. Pour équilibrer leurs comptes sur la longue période, elles peuvent recourir à l'emprunt. Comment analyser l'évolution de leurs recettes sur les quinze ans à venir ?

Les bases d'imposition des ménages devraient connaître de réelles perspectives de croissance en phase avec les perspectives démographiques et celles de l'immobilier. Cela concerne la taxe d'habitation et la taxe foncière du bâti et dans une moindre mesure du non bâti. Ces ressources constituent plus de la moitié des recettes fiscales.

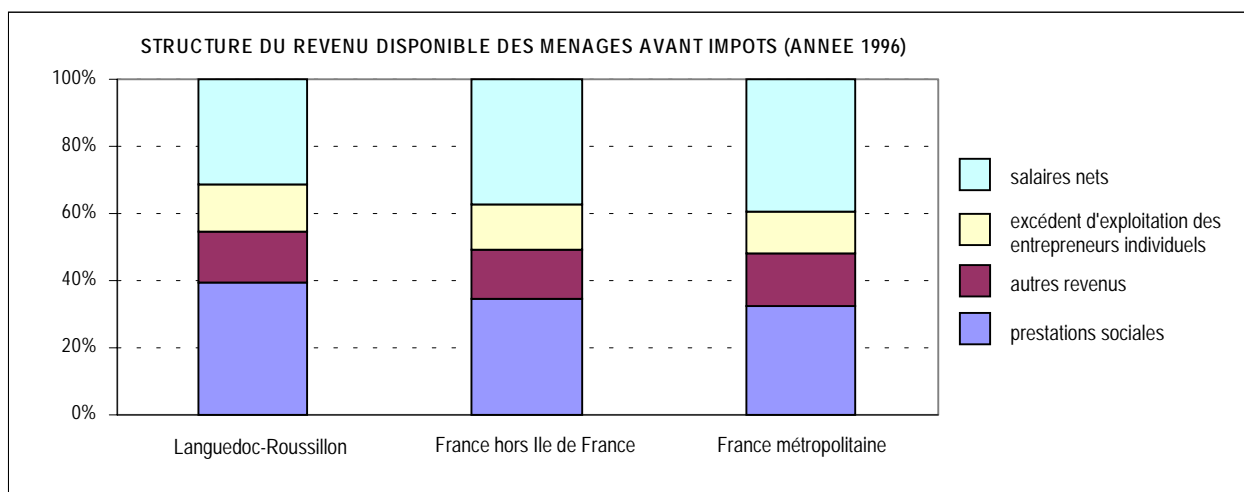
Les perspectives sont plus incertaines pour la fiscalité des entreprises. En effet, la taxe professionnelle ne repose plus sur les salaires et se trouve donc moins en phase avec l'évolution de l'emploi, elle peut de ce fait croître moins vite dans cette région où l'emploi est dynamique. Elle sera toutefois sensible à la dynamique de l'investissement. Une liberté encadrée par la loi laisse ouvertes des évolutions possibles puisque les taux d'imposition sont sensiblement en dessous du taux plafond, mais ils sont déjà nettement supérieurs aux taux nationaux.

En conclusion, la croissance démographique générera des ressources fiscales supplémentaires, mais principalement en raison de l'augmentation du nombre de redevables particuliers. La progression du produit de la taxe professionnelle est beaucoup plus incertaine et dépendra d'abord de la capacité des collectivités à attirer des entreprises nouvelles. D'une façon générale, les possibilités d'augmentation des taux paraissent donc limitées.

Le développement de l'intercommunalité améliorera la cohérence et l'efficacité de l'action publique. Elle induit une rationalisation des dépenses d'investissement et à terme une meilleure maîtrise des coûts de fonctionnement. Enfin, la mise en commun des ressources fiscales (taxe professionnelle unique des communautés d'agglomération et des communautés de communes) facilitera le financement des équipements collectifs et bonifiera la dotation globale de fonctionnement.

5.4. DES REVENUS DES MENAGES REGIONAUX LARGEMENT TRIBUTAIRES ET BENEFICIAIRES DE LA SOLIDARITE NATIONALE

La région se situe en dernière position des régions métropolitaines en terme de création de richesses mesurée par le Produit Intérieur Brut par habitant. Certes cette grandeur mesure la production recensée par les données officielles de valeur ajoutée et d'emploi. Elle peut donc être inférieure à la réalité de la production régionale. L'écart est cependant d'une telle ampleur qu'il ne peut probablement pas invalider le diagnostic suggéré par les données fournies par l'appareil statistique comme par d'autres indicateurs. Le taux de RMIstes est deux fois supérieur à la moyenne nationale et le plus élevé des régions françaises. Le taux de chômage place également la région parmi les moins bien classées. Le nombre de foyers fiscaux imposés est sensiblement inférieur à la moyenne nationale. La région Languedoc-Roussillon est, après la Corse et à l'égal du Limousin, celle où les revenus proviennent le plus des transferts sociaux. Ils représentent 43,4 % des revenus contre 38 % pour la France de province. A l'opposé, les salaires ne représentent que 31 % contre 41 % pour la province.



EN CONCLUSION

Depuis bientôt 40 ans, le Languedoc-Roussillon est entré dans un cycle de croissance démographique qui inverse la tendance au reflux continu qui l'avait affecté durant la première moitié du 20^{ème} siècle. Sur cette dernière période, cette région avait accumulé un certain nombre de retards de développement dont ceux relatifs aux structures productives n'étaient pas les moindres. Ce passé a légué un héritage qui accroît d'autant les coûts inhérents au développement enregistré durant ces dernières décennies. De plus, le contexte de mondialisation des activités et des échanges a pour effet d'augmenter la vulnérabilité d'activités et de territoires déjà exposés à de fortes turbulences d'origine interne.

Au total, le Languedoc-Roussillon aborde le 21^{ème} siècle avec des atouts incontestables mais devra faire face à des défis de grande ampleur.

Le premier de ces défis est lié à la forme très particulière de la pyramide des âges qui, à relativement court terme, va poser dans toute son ampleur deux problèmes déjà émergents aujourd'hui.

Il s'agit d'abord du problème du remplacement d'une génération, nombreuse en hommes et femmes, aujourd'hui au seuil de la retraite, et dont les sorties d'activité risquent de se traduire par une perte en capital de savoirs faire. Les déficits de formation relevés dans les catégories jeunes de la population active, en rendant difficile la transition inter-générationnelle, risquent globalement de se traduire par une perte de compétitivité pour l'économie régionale.

De façon plus générale, le phénomène de vieillissement des populations, résultat des progrès de l'espérance de vie, va accentuer la caractéristique âgée de la population régionale. Le budget social du Languedoc-Roussillon va s'en trouver grevé d'autant et ce, dans un contexte de situation tendue des ressources des collectivités en charge de ces catégories de population.

Les problèmes qui précèdent, s'ils ne sont pas spécifiques au Languedoc-Roussillon se posent dans cette région de façon plus aiguë qu'ailleurs.

En revanche, la croissance démographique fait émerger un certain nombre d'autres difficultés dont l'accumulation confère au Languedoc-Roussillon une situation quasiment unique dans l'espace métropolitain.

Il en est ainsi des enjeux de maîtrise de l'étalement urbain et des conflits d'usage qui en résultent au regard des utilisations plus traditionnelles de l'espace, notamment des activités agricoles. Fortement consommatrice d'espaces, la croissance démographique génère simultanément des phénomènes de valorisation et de dévalorisation. La pression urbaine accentue la rareté elle-même source de valorisation du foncier. Inversement, parmi ces espaces, nombre d'entre eux, à caractère naturel ou agricole, étaient des éléments constitutifs de richesse patrimoniale. Les Schémas de Cohérence Territoriale, les structures de coopération intercommunale constituent les outils les plus récemment mis à disposition des décideurs afin de maîtriser les processus de structuration des territoires.

Déclin démographique et déclin économique ont été alternativement en relation causale durant environ un siècle, de la mi 19^{ème} à la mi 20^{ème}. Autant l'histoire récente a donné l'exemple d'une réversibilité rapide sur le plan de la démographie, autant la sphère économique fait preuve d'une plus forte inertie. Les retards accumulés durant plusieurs décennies en terme de développement économique pèsent encore sur la société régionale. En témoigne la position du Languedoc-Roussillon sur le classique critère du Produit Intérieur Brut par tête : en dernière position parmi les régions de France métropolitaine, dans le dernier quart des régions qui composent les pays de l'Union européenne.

Ces retards en terme de développement économique ont comme conséquence directe une certaine étroitesse des bases imposables qui limite les ressources des Collectivités en charge des diverses fonctions de régulation de la vie sociale. Au regard de ressources contraintes, les nouveaux besoins induits par la croissance démographique ont comme effet immédiat des charges de fonctionnement et surtout d'investissement supplémentaires.

Il en est ainsi dans les domaines des équipements urbains de transport, des équipements d'accueil scolaire, du logement social, des infrastructures de traitement des eaux usées et des déchets.

Cette situation a entraîné un recours à l'endettement dont les proportions actuelles excèdent sensiblement les situations moyennes rencontrées dans le reste de la France. De ce fait la capacité des Collectivités à pouvoir disposer de ressources à la hauteur des enjeux auxquels elles sont confrontées n'est pas acquise, même dans l'hypothèse où la croissance démographique viendrait à se modérer sur les quinze prochaines années.

Le développement durable du Languedoc-Roussillon et la contribution de la région à celui du pays devront donc pouvoir s'appuyer sur la solidarité nationale, en particulier s'agissant des enjeux territoriaux les plus déterminants pour l'avenir.